

DOCUMENT DE PROJET

HAÏTI



Empowered lives.
Resilient nations.

Titre du projet : Projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti

Numéro de Projet : 00103055

Partenaire d'exécution : Ministère de l'Environnement

Parties responsables : PNUD

Date de début : Mars 2018 **Date de fin :** Mars 2023

Date de réunion du PAC :

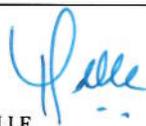
Brève description

Ce projet vise à fournir une assistance technique au Gouvernement d'Haïti par l'intermédiaire du Ministère de l'Environnement (MDE) aux fins du développement d'une stratégie durable de gestion des déchets solides (GDS) aux échelons nationaux et locaux. Adopté en septembre 2017, le nouveau cadre juridique en vigueur témoigne d'une volonté politique forte de traiter cette problématique, qui se traduit par la création d'une entité nationale spécialement dévolue à la GDS. Pour mettre en œuvre des actions concrètes dans ce domaine, le projet appuyera également les municipalités de Jérémie et de Ouanaminthe à développer les infrastructures appropriées. Le projet favorisera une économie circulaire dans le secteur en mettant en œuvre des innovations durables pour la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets solides municipaux et tiendra compte des différences et des inégalités hommes-femmes qui interfèrent dans l'efficacité et la durabilité du système de gestion des déchets solides. Ainsi, à travers une approche multidimensionnelle basée sur une meilleure gestion environnementale, le projet contribuera à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions des populations les plus vulnérables. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

1. Une assistance technique est fournie au ministère de l'Environnement pour la définition d'une stratégie durable en matière de gestion des déchets solides aux niveaux national et local (municipal), sur la base du cadre juridique en vigueur.
2. Les capacités sont renforcées en matière de gestion des déchets solides dans les municipalités de deux pôles régionaux de développement par l'instauration d'un mécanisme efficace, sensible à la dimension de genre et rentable.
3. Des infrastructures critiques innovantes pour la gestion des déchets solides sont mises en place et qui facilitent le développement économique.

Effet contributif du Descriptif de programme de pays du PNUD : <i>Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones urbaines et rurales, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que les mécanismes de prévention et de réduction des risques, afin d'améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.</i> Produits indicatifs : <i>3.1 Les acteurs nationaux ont les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.</i> <i>3.2 Des mécanismes et partenariats sont mis en place pour promouvoir des modes de production, de distribution et de consommation durables.</i>	Total des ressources requises :	8 189 103 US	
	Total des ressources attribuées :	TRAC PNUD :	500 000 US
		Japon :	7 689 103 US
		Gouvernement :	
		En nature :	
	Non financé :		

Lu et approuvé par (signatures) :

Gouvernement Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	Partenaire de réalisation Ministère de l'Environnement	Programme des Nations Unies pour le développement
 Avioi ELEURANT Ministre du MPCE	 Pierre Simon GEORGES Ministre du MDE	 Yvonne HELLE Directrice pays
Date :	Date :	Date :



I. PROBLÉMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

1.1 Aperçu de la situation actuelle

La population d'Haïti devient urbaine à un rythme plus rapide que jamais. Le pays était encore essentiellement rural il y a 25 ans, avec plus de 8 % de sa population vivant dans de petites agglomérations. De nos jours, 52 % des Haïtiens vivent dans des villes, et seulement 30 % d'entre eux-ci habitent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince¹. Cette urbanisation massive s'est effectuée en l'absence de tout cadre de planification, de contrôle ou de réglementation et dans des conditions de faible capacité à étendre la prestation de services de base à un rythme susceptible de suivre celui de la croissance de la population urbaine.

Le problème crucial de la gestion des déchets solides en Haïti illustre l'impact de l'urbanisation incontrôlée dans le pays. La plupart des villes sont confrontées à des déficits considérables en matière de collecte et d'élimination des déchets solides municipaux, qui entraînent une pollution de l'air, de l'eau et du sol, de graves problèmes d'hygiène et de santé publique, ainsi que des risques infrastructurels. Dans le même temps, les principaux facteurs de croissance économique potentielle pour le pays tels que le tourisme et les investissements étrangers sont menacés par les problèmes de gestion des déchets.

Des données récentes démontrent l'ampleur du problème : sur la base d'un taux moyen de production de déchets de 0,7 kg par habitant (dans les zones urbaines et rurales), la population vivant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, qui compte quelque 3,5 millions d'individus, génère environ 9 800 m³ (2 450 tonnes métriques) par jour de déchets solides municipaux, ce qui équivaut à 3,6 millions de m³ (900 000 tonnes métriques) par an. Selon une étude récente menée à Port-au-Prince², seulement 37 % des déchets sont collectés quotidiennement, ce qui signifie qu'environ 6 000 m³ ne sont pas ramassés, s'empilent de jour en jour dans les rues et obstruent le système de drainage, provoquant des inondations en période de fortes pluies.

Les déchets non collectés sont souvent brûlés dans les rues ou dans les arrière-cours pour empêcher la prolifération des mouches et des rats. La combustion des déchets solides municipaux (organiques, plastiques et autres) contribue à la contamination de l'air, du sol et de l'eau (eaux de surface et eaux souterraines) par des dioxines, des furannes, des hydrocarbures poly-aromatiques et d'autres toxines. Les déchets qui ne peuvent pas être brûlés sont souvent déversés dans les collines, les ravins et les rivières de la ville. Lors des gros orages, les déchets finissent dans la mer ou bloquent les ravins, provoquant des inondations dans les parties basses de la ville, qui sont souvent les zones les plus pauvres.

Bien que cette étude concerne essentiellement Port-au-Prince, la réalité de la capitale reflète la situation dans l'ensemble du pays, caractérisée par le manque cruel des équipements de base, des connaissances techniques et des capitaux nécessaires pour investir dans un système de GDS adéquat. De plus, compte tenu de l'insuffisance des équipements requis pour le traitement des déchets provenant des hôpitaux, des cliniques et d'autres services connexes, la gestion des déchets solides augmente en complexité dès lors que viennent s'y greffer des déchets dangereux issus du secteur des soins de santé. Cette situation est assez courante dans le pays. Elle est due à l'ignorance des procédures en vigueur dans ce domaine et au nombre insuffisant d'équipements adéquats pour le traitement. Ainsi, il n'y a actuellement aucun incinérateur opérationnel qui fonctionne correctement à l'échelle du territoire.

**

¹ On prévoit que ce pourcentage pourrait atteindre 70 % dès 2030.

² Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides, MTPTC, Décembre 2015.

1.2 Opportunités offertes par la GDS en matière d'égalité des genres

En Haïti, la gestion des déchets solides domestiques, autrement dit les ordures ménagères, est généralement considérée comme relevant de la responsabilité des femmes. Selon la répartition des rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes en Haïti, ce sont les femmes qui sont principalement chargées de la prestation de soins, du nettoyage, de la préparation des aliments, de la santé familiale, de la lessive et de l'entretien ménager. À ce titre, les femmes génèrent la plupart des déchets de cuisine et ont souvent la charge de les éliminer des maisons et des communautés. En raison de la différence marquée de leurs attributions quant à la gestion des déchets, les femmes et les hommes peuvent avoir différentes perspectives et priorités dans ce domaine. Par conséquent, les femmes ont le potentiel de jouer un rôle prépondérant dans le changement des comportements et des pratiques en la matière, étant donné qu'elles sont particulièrement réceptives aux actions de sensibilisation à l'environnement, menées avec efficacité dans le cadre du suivi communautaire, de la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé.

L'égalité des genres doit être traitée non seulement comme une simple question d'autonomisation des femmes, mais aussi comme une perspective de genre incluant les minorités. Cette approche inclusive contribuera à la mise en place d'un système de GDS répondant aux besoins de tous les segments de la société haïtienne. Cet aspect devrait être intégré dans les politiques, les plans et les pratiques de GDS nouvellement établis pour la collecte, le recyclage ou l'élimination des déchets solides, en mettant l'accent sur les avantages économiques et sociaux offerts par l'élaboration d'une stratégie inclusive dans laquelle nul n'est exclu ou laissé pour compte.

1.3 Capacités existantes en matière de GDS

Les données actuellement disponibles indiquent que le Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS) sert depuis 1981 d'organisme public semi-autonome qui opère à Port-au-Prince, avec 350 salariés et des coûts opérationnels d'environ 500 000 dollars US par mois, subventionnés par des fonds publics. En septembre 2017, une nouvelle loi a institué la création d'un Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS), placé sous la direction du Ministère de l'Environnement³. Ce nouveau cadre juridique témoigne de l'engagement politique fort de s'attaquer au problème de la GDS à l'échelle nationale.

Si l'on considère l'exemple de la ville de Port-au-Prince, la GDS y est organisée par points de collecte, alors que la pré-collecte est normalement reléguée aux municipalités. Seulement 37 % des déchets sont collectés, empilés et/ou brûlés sur le site de la décharge de Truitier, dont l'infrastructure actuelle ne justifie pas le terme de « décharge » car il s'agit d'une décharge incontrôlée. Cette zone de décharge à ciel ouvert de 215 ha, située à proximité de la mer et entourée de plusieurs agglomérations informelles ne dispose ni d'incinérateur ni d'installations de recyclage pour séparer les déchets ou réduire leur quantité. Actuellement, la GDS est gratuite pour la population, à l'exception des services fournis par des entreprises privées ou assurés dans le cadre d'initiatives communautaires. En considérant uniquement la seule zone métropolitaine de Port-au-Prince, le SMCRS devrait tripler ses effectifs et ses ressources financières⁴ pour répondre aux besoins de la collecte quotidienne de déchets solides municipaux. Jusqu'à présent, 71 % des déchets de la zone métropolitaine de Port-au-Prince sont habituellement collectés par le SMCRS et environ 4 % par les municipalités. Les 25 % restants font l'objet d'un ramassage par des sociétés privées desservant principalement les grandes entreprises et les quartiers aisés ou par le biais d'initiatives d'auto-assistance menées par des organisations communautaires locales,

**

³ Loi portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du Service national de gestion des résidus solides (SNGRS), Le Moniteur, numéro spécial n°29, jeudi 21 septembre 2017.

⁴ URD (2014) La Gestion des Déchets Solides et Ménagers; un Nouveau Pôle d'Emploi à Port-au-Prince.

souvent avec le soutien d'organisations internationales. Le rôle des organisations locales et des groupes d'entraide est principalement d'organiser la pré-collecte des déchets dans les quartiers densément peuplés, en particulier les bidonvilles, et de les déposer dans une zone où ils peuvent être collectés par le SMCRS ou d'autres entités. Les initiatives locales se développent désormais et incluent le tri, le recyclage et l'élimination des déchets et opèrent souvent indépendamment des systèmes parrainés par le gouvernement. La plupart des actions menées par les organisations communautaires et les ONG sont généralement empreintes d'un dynamisme appuyé après la survenue d'une catastrophe naturelle mais qui ne s'inscrit pas dans une perspective à long terme et retombe à la fin du projet.

En dehors de la capitale, les municipalités sont les seules entités publiques responsables de la collecte et de l'élimination des déchets, parallèlement à certaines initiatives occasionnelles d'ordre privé ou communautaire. Il n'existe donc pas encore de gestion globale des déchets municipaux mise en place. Les municipalités en Haïti ont des ressources très limitées, étant principalement prélevées sur les impôts fonciers et sur les subventions publiques, ce qui représente une contribution minimale due à la faible dynamique de décentralisation. Hormis l'insuffisance de ressources financières, les municipalités ne disposent pas non plus d'équipements opérationnels pour la gestion des déchets solides ni de site adéquat dévolu à cet effet. De plus, le budget disponible pour la GDS ne suffit généralement à collecter que 20 à 25 % du volume total de déchets. Les opérateurs privés collectent les déchets auprès des ménages prêts à payer pour le service. Le manque de volonté politique, l'absence de sensibilisation ou l'incapacité à payer pour la collecte des déchets empêchent les municipalités d'entretenir leur équipement et d'assurer le « suivi » des besoins en fonction de la croissance démographique. Dans certains cas, près de 80 % des équipements de collecte et de transport de déchets solides sont hors service ou nécessitent d'être réparés. La plupart des municipalités n'ont pas de site d'élimination adéquat et improvisent des dépotoirs non contrôlés le long des rivières ou des ravins ou même en bordure des plages. Cette pratique augmente la pollution du sol, de l'air et de l'eau, multipliant les menaces pour la santé et l'environnement.

L'absence de capacités en matière de gestion des déchets solides souligne le besoin urgent d'une gestion des déchets plus efficace et plus stricte. Bien que certains sites dotés de caractéristiques potentiellement acceptables pour recevoir des déchets urbains solides aient été identifiés, le manque de ressources en termes de fonds, d'équipements, de connaissances ou de personnel ne permet pas leur opérationnalisation. Dans certains endroits, le relief montagneux constitue un défi supplémentaire qui empêche la mise en place d'une collecte adéquate et quotidienne des déchets, en particulier dans les zones les plus reculées.

La situation de la GDS en Haïti peut être synthétisée comme suit :

- manque d'équipements adéquats pour la collecte des déchets (camions et conteneurs) ;
- collecte inefficace des déchets, planification inappropriée et manque de maintenance des équipements ;
- absence quasi-totale d'intérêt accordé à la gestion des déchets ni aux possibilités de recyclage ;
- gestion inadéquate des déchets, mélange de différents types de déchets (y compris les déchets dangereux) et pratiques d'élimination non adaptées, avec déversement et brûlage en plein air ;
- emplacements inappropriés des sites d'élimination des déchets dans l'ensemble du pays ;
- capacités de planification insuffisantes ;
- recouvrement des coûts inexistant.

1.4 Recyclage

Le recyclage est une industrie en pleine croissance en Haïti, qui présente un fort potentiel de création d'emplois mais reste marginale en ce qui concerne le volume de déchets potentiels qu'il est possible de « séparer ». Le recyclage est généralement une activité privée ou communautaire, principalement affectée au traitement du plastique et du métal. Bien que les matières recyclables soient disponibles à profusion, le procédé est onéreux, ce qui n'encourage pas les entreprises locales à s'y adonner, essentiellement en raison des coûts liés à la collecte, au transport (qui doit être sécurisé) et à la logistique devant être mise en place au sein des communautés. De plus, la capacité d'Haïti à exporter des déchets triés est limitée.

Le recyclage des déchets organiques par le compostage n'est pas courant, même si les déchets solides dans les zones urbaines présentent un niveau élevé de contenu organique (entre 60 et 70 %). La plupart des projets pilotes portant sur le compostage entrepris avec le soutien des bailleurs de fonds n'ont pas été poursuivis en raison de coûts de production élevés et de perspectives de commercialisation limitées. Même si le compost lui-même peut n'avoir aucune valeur marchande en raison du manque de connaissances des consommateurs, le compostage présente des avantages financiers par rapport au rejet de déchets organiques :

- l'introduction du compostage au niveau des ménages réduirait les volumes de collecte, diminuerait les coûts et contribuerait à améliorer la qualité du sol pour les jardins ;
- la réduction du volume de déchets de 50 % obtenue par le recours aux pratiques de compostage permettrait de doubler la durée de vie des décharges et de diminuer ainsi les coûts d'investissement de 50 % ;
- l'utilisation quotidienne du compost en remplacement de tout autre matériau pour recouvrir les déchets entreposés dans la décharge permettrait de faire l'économie de ces coûts d'acquisition (généralement entre 5 et 10 dollars US par m³) ;
- l'utilisation du compost pour les besoins du recouvrement journalier des déchets réduirait les émissions de gaz à effet de serre en diminuant considérablement la production de méthane dans les décharges.

Pour toutes ces raisons, il convient de promouvoir les activités de séparation et de recyclage des déchets en Haïti en les considérant comme une importante stratégie susceptible de contribuer à la gestion durable des déchets et à l'atténuation significative des impacts négatifs induits par les pratiques actuelles. Si les matières plastiques, les métaux et la fraction organique pouvaient être dissociés, la quantité de déchets restante serait en moyenne d'environ 25 % du volume total. En termes d'investissement, cela se traduirait par :

- moins de fonds alloués à la maintenance du site ;
- moins d'espace requis pour l'élimination des déchets ;
- l'allongement de la durée de vie de la décharge concernée ;
- une gestion plus facile des déchets solides restants ;
- l'alignement sur le cadre de la durabilité, qui implique l'absorption totale des déchets produits et leur transformation et réutilisation sous forme de différents matériaux, selon le concept des 4R (réduction, réutilisation, recyclage et récupération).

1.5 Cadre réglementaire de la GDS

En septembre 2017, Haïti a instauré un cadre juridique pour la mise en place d'un service public national dévolu à la GDS. Cette nouvelle loi témoigne d'un engagement politique fort et contribuera à préciser le mandat des différentes institutions afin d'éviter les chevauchements. La formalisation du secteur devrait guider les initiatives privées qui se développent souvent indépendamment les unes des autres. En Haïti, les expériences ont démontré qu'une telle alternative est plus efficace et durable lorsqu'elle est intégrée aux systèmes locaux existants (municipaux ou communautaires).

Le décret de janvier 2006 portant sur les politiques et les outils de la gestion de l'environnement a créé la Caisse Nationale de Résidus, un fonds national visant à financer le recyclage des chaînes

de valeur et les campagnes de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets. Ce fonds devait être alimenté par les ressources issues des taxes douanières et des amendes prélevées au titre des consommables polluants (emballages, lubrifiants, batteries, etc.), en vertu du principe du pollueur-payeur. Il devait être dirigé par un comité présidé par le Ministère des Finances, comprenant des représentants des différents secteurs de l'administration publique centrale, des municipalités, de la chambre de commerce, des organisations environnementales et des associations de consommateurs. Cependant, ce fonds n'a pas encore été mis en œuvre, 11 ans après sa création.

1.6 Résumé de la problématique

La GDS en Haïti comprend des fonctions administratives, financières, juridiques, de planification et d'ingénierie qui devraient être prises en considération dans les solutions proposées pour l'ensemble des problèmes du secteur. Ceci étant dit, les principales difficultés structurelles qui affectent le secteur de la GDS en Haïti et qui doivent être traitées en priorité sont résumées ci-dessous :

- Manque de cohérence, au niveau institutionnel, dans le traitement de la GDS aggravé par l'absence d'un cadre légal réglementant ce secteur et ses nombreuses parties prenantes, tant publiques que privées ; absence de concertation entre les acteurs, peu d'incitations à coordonner et à unir les efforts et inexistence de normes appropriées pour garantir un service de bonne qualité aux citoyens et les protéger des pratiques dangereuses en matière de GDS.
- Restriction des données recueillies aux niveaux national et local et des outils disponibles susceptibles de faciliter le processus de prise de décisions stratégiques et opérationnelles ; nécessité de mener des évaluations sur les besoins locaux et des interventions de planification exhaustives autour du secteur de la GDS.
- Capacités managériales et techniques limitées des acteurs institutionnels en charge du secteur, ressources financières insuffisantes en raison du manque d'outils fiscaux adéquats ; des politiques de réduction et de recouvrement des coûts doivent être élaborées et mises en œuvre.
- Risques sanitaires et environnementaux élevés causés par les pratiques actuelles de gestion et d'élimination des déchets (enfouissement des déchets dangereux, brûlage à ciel ouvert, immersion en mer, mélange de déchets dangereux avec les déchets solides ménagers, etc.) et par le manque de sites de décharge correctement équipés.
- Initiatives de recyclage des déchets solides marginales, absence de cadre réglementaire et efforts limités pour structurer et développer cette activité à grande échelle.
- Les processus de collecte et d'analyse des données ainsi que la consultation des communautés ne prennent pas toujours en compte les inégalités entre les genres dans la gestion des déchets et négligent ainsi les préférences des femmes et leur rôle potentiel dans ce domaine ; à moins que des mesures explicites ne soient prises pour assurer la participation, les priorités, les responsabilités et les besoins des femmes, l'aspect lié au genre ne sera pas intégré dans les plans et politiques de gestion des déchets, réduisant ainsi l'inclusivité, l'efficacité et la durabilité du processus.
- Des mécanismes mal conçus de pré-collecte, de collecte, de tri et d'élimination des déchets entraînant une faible couverture du système de collecte des déchets et des services de collecte irréguliers, une mise en décharge et un brûlage à l'air libre qui attirent les mouches et la vermine ainsi qu'un manque d'efficacité et de rentabilité des ressources financières investies dans les services de GDS par les acteurs publics ; recours limité aux partenariats entre les entreprises publiques, municipales et privées qui pourraient accroître l'efficacité et la qualité des services fournis.
- Manque de vulgarisation, en dépit de quelques progrès, des informations sur la propreté, le système de tri des déchets et l'utilisation efficace des déchets comme sources alternatives de revenus au sein de la société.

II. STRATÉGIE

2.1. Vue d'ensemble de la stratégie

Le PNUD propose de mettre en œuvre le « Projet de renforcement du système de GDS en Haïti » pour soutenir la stratégie du Gouvernement visant à réformer le secteur de la GDS en Haïti d'ici 2030, tel qu'exprimé dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH).

Les principaux points d'entrée pour le projet sont les suivants :

1. promotion de la gestion intégrée des déchets solides en mettant particulièrement l'accent sur les partenariats public-privé qui serviront de base à la mise à l'échelle de l'expérience et favoriseront également un développement économique durable ;
2. renforcement des capacités humaines et des ressources institutionnelles ;
3. intensification de la collaboration et de la coordination entre les parties prenantes en faveur de la régulation du secteur de la GDS ; conduite de consultations auprès des communautés, parmi les femmes, les hommes et les jeunes pour élaborer les préférences et les priorités des différents groupes de la population en matière de gestion des déchets ;
4. opérationnalisation des principes directeurs d'une politique nationale en matière de GDS afin d'établir progressivement un nouveau paradigme pour le secteur ;
5. mise en place de dynamiques permanentes de communication et de réflexion stratégique fondées sur des preuves, s'articulant autour de la GDS entre toutes les parties prenantes impliquées ;
6. introduction de systèmes de recouvrement des coûts et de pratiques efficaces en matière de gestion des déchets ;
7. amélioration de l'économie locale par la création d'emplois liés à la GDS pour soutenir les groupes les plus vulnérables dans les communautés locales ;
8. sensibilisation du système éducatif sur l'importance de la gestion des déchets et de la protection globale de l'environnement.

Compte tenu de la complexité du secteur de la GDS et du large éventail des besoins à traiter, le projet vise à renforcer les capacités de la structure dirigeante (Ministère de l'Environnement) ainsi que celles des relais locaux, comme par exemple les municipalités et les communautés. Le projet soutiendra un processus de réforme de la gestion des déchets au niveau central concernant les aspects liés aux politiques, à la coordination, au suivi et à la communication, et à l'échelon local par le biais des deux « pôles régionaux de développement » priorités au titre du PSDH pour opérationnaliser la nouvelle politique proposée dans les départements de la Grand'Anse et du Nord-Est. Ces interventions pilotes dans les villes de Jérémie et d'Ouanaminthe offriront une bonne opportunité de tester différents protocoles, outils et hypothèses sur la GDS en Haïti. Les résultats seront suivis de près afin de fournir un retour en temps réel pour alimenter la conception des cadres juridiques, institutionnels, techniques et financiers qui guideront le déploiement de la réforme à l'échelle du pays.

L'objectif de développement visé par le projet proposé consiste à améliorer les conditions de vie des populations ciblées sur l'ensemble du territoire national par la gestion appropriée des déchets solides conformément à l'ODD 11, qui appelle à « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » et contribuer à sa cible 11.6, qui prévoit, d'ici à 2030, de « réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ».

L'approche adoptée pour l'exécution de ce projet de gestion efficace et durable des déchets tiendra compte des diverses études et évaluations entreprises, des résultats obtenus, des leçons apprises et des bonnes pratiques dérivées des projets mis en œuvre en Haïti et dans d'autres pays. La stratégie du projet consiste à travailler directement avec la société civile, à renforcer la

gouvernance locale ainsi que l'appropriation au niveau national en s'associant à des partenaires tels que le Ministère de l'Environnement (MDE), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et le secteur privé. Le projet fondera sa stratégie sur le Plan National Stratégique de Gestion des Déchets Solides élaboré par l'Unité de Gestion des Déchets Solides (UGDS) au sein du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), sur le nouveau cadre juridique en vigueur, et sur les modèles pertinents de gestion des déchets dans les pays présentant les taux de recyclage et de traitement les plus élevés.

Le projet intégrera divers aspects d'une approche globale, en concertation avec les ressources spécialisées des différentes structures de l'État. À titre d'exemple, le projet travaillera en synergie avec le projet d'Appui à la gouvernance locale et au développement territorial (AGLDT) du PNUD, qui encourage la collaboration, les stratégies et les actions cohérentes entre les institutions impliquées dans la gouvernance et le développement territorial.

L'autonomisation des femmes est une stratégie clé et un résultat escompté du projet. Un système de GDS équitable exige non seulement une connaissance opérationnelle des divers types de déchets générés mais également une compréhension des différences et des inégalités hommes-femmes en ce qui concerne la production, la réduction et l'élimination des déchets. L'amélioration des services urbains communautaires tiendra compte des expériences et des points de vue des femmes. En outre, le projet renforcera la participation active de ces dernières ainsi que leur leadership dans le mécanisme de prise de décisions, notamment en matière d'élimination des déchets, de maintenance, de changement de comportement lié aux déchets, de suivi environnemental, d'hygiène communautaire et d'éducation à la santé.

Le projet devrait construire un nouvel écosystème de gestion des déchets solides à Jérémie, comprenant une installation de récupération des matériaux (MRF) et une décharge contrôlée, et fermer la décharge non contrôlée de Jérémie, qui est située le long de la rivière de la Grand'Anse⁵. Dans le même temps, à Ouanaminthe, le projet renforcera la capacité de la municipalité à exploiter le site d'élimination situé à Morne Casse et améliorera les techniques de gestion des déchets pouvant contribuer à réduire le volume de déchets à éliminer, comme le tri sélectif et le compostage.

Toutes les activités proposées offriront des opportunités d'emploi à court et à long terme. Un groupe de 530 personnes, dont des jeunes et au moins 40 % de femmes, sera recruté à titre temporaire ou à long terme dans le cadre des initiatives de collecte, de tri et de recyclage financées par le projet dans les communes visées. Six microentreprises seront créées dans des municipalités ciblées, avec pour priorité le soutien aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes.

Des synergies seront établies entre les actions et les activités du secteur privé, de la société civile, des organisations féminines, des associations d'étudiants, etc. Le projet sera conforme à l'action menée par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et soutenue par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), qui vise à soutenir la décentralisation de l'administration publique pour fournir de meilleurs services de base. Le MICT prête déjà un soutien intensif au renforcement des capacités de 27 municipalités du pays et ambitionne de doubler ce nombre au cours des deux prochaines années. D'autres interventions menées par le MICT, le MPCE et d'autres entités aideront les municipalités à gérer plus efficacement les services publics, à mobiliser les ressources locales et à améliorer leurs compétences en matière de planification urbaine et communale, autant de conditions préalables à la réduction de la production de déchets dans un contexte d'urbanisation rapide.

**:

⁵ La décharge actuellement utilisée pour l'évacuation des déchets est située à l'extérieur de la commune de Jérémie, au sud-est, à une distance d'environ 3 km du centre-ville de Jérémie.

2.2. Ciblage géographique

Les municipalités de deux pôles régionaux de développement, situées respectivement dans les départements de la Grand'Anse et du Nord-Est, seront impliquées dans le projet. La région de la Grand'Anse et la commune d'Ouanaminthe ont été sélectionnées dans le cadre de la poursuite d'une intervention intégrée en matière de gestion durable utilisant des cartographies multirisques élaborées avec l'assistance technique du PNUD. Les cartes permettent aux autorités nationales et locales et à la société civile de mieux comprendre l'étendue des menaces potentielles, qu'il s'agisse de tremblements de terre, d'inondations et de précipitations, de déplacements de terrains, de tsunamis et de submersion, d'ouragans ou de tempêtes. Cette assistance technique contribuera à guider l'élaboration d'un plan de développement communal en fonction des risques identifiés intégrant l'optimisation des ressources. Les deux régions ciblées sont considérées comme étant prioritaires par le Gouvernement au regard de leur taux d'urbanisation rapide.

Ce projet se concentre sur 2 communes représentant une population totale de plus de 240 000 personnes. Certaines actions du projet seront étendues à l'ensemble du département de la Grand'Anse. Deux micro-projets seront mis en œuvre dans deux grandes villes, à savoir Jérémie et Ouanaminthe.

Ouanaminthe

Située dans le département du Nord-Est, Ouanaminthe est l'une des communes d'Haïti limitrophes avec la République Dominicaine. Il s'agit de la plus grande municipalité du département, qui compte une population d'environ 146 500 habitants (2015⁶). Elle est située le long du fleuve Massacre.

Unité géographique	Nombre d'habitants
Département du Nord-Est	393 967
Arrondissement d'Ouanaminthe	146 484
Commune d'Ouanaminthe	106 129
Ville d'Ouanaminthe	70 905

**

⁶ Population totale de 18 ans et plus. Ménages et densités estimées en 2015. IHSI, Haïti.

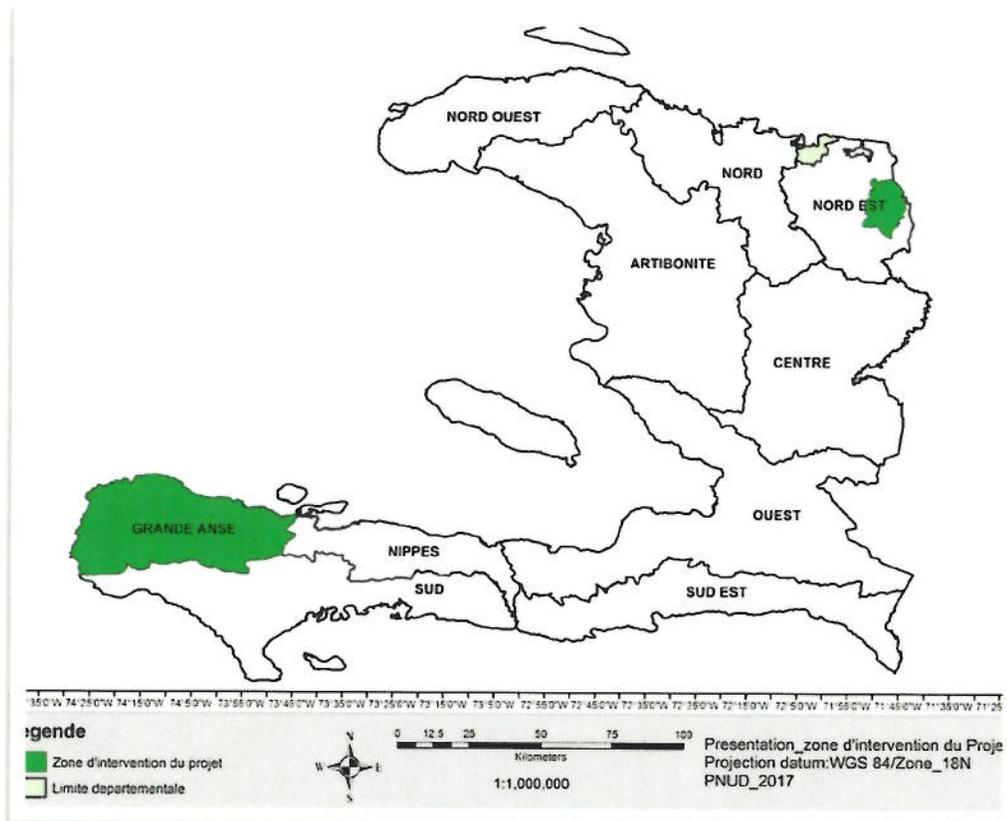


Fig. 1 Carte indiquant les emplacements géographiques des zones d'intervention du projet

Jérémie

La municipalité de Jérémie est située dans le département de la Grand'Anse, qui abrite une population de quelque 238 000 habitants (2015⁷) et dont la ville de Jérémie constitue le chef-lieu. La commune de Jérémie est traversée par la rivière de la Grand'Anse.

Unité géographique	Nombre d'habitants
Le département de la Grand'Anse	468 301
Arrondissement de Jérémie	238 218
Commune de Jérémie	134 317
Ville de Jérémie	42 388

2.3. L'expérience du PNUD en Haïti

De 2006 à 2011, le PNUD a mis en place une initiative pilote de gestion et de recyclage des déchets solides à Carrefour-Feuilles, une commune de Port-au-Prince. L'objectif initial du projet était de réduire la violence communautaire dans cette zone appauvrie et négligée où vivaient quelque 150 000 personnes, grâce à la collecte de déchets, une activité à forte intensité de main d'œuvre.

**

⁷ Population totale, de 18 ans et plus. Ménages et densités estimées en 2015. IHSI, Haïti.

Dans le même temps, le projet visait à améliorer les conditions de vie et à réduire la contamination par les déchets et la dégradation de l'environnement causée par la production de charbon de bois. À cette fin, une usine produisant de petites briques combustibles converties à partir des déchets solides a été mise en place ainsi que diverses autres innovations pour le recyclage du papier, du plastique et des métaux ainsi que la production de compost.

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est intervenu au moment de la mise en œuvre du projet Carrefour-Feuilles, obligeant le PNUD à se concentrer au cours des trois années suivantes sur le déblaiement des décombres massivement générés par le séisme. Le PNUD a pris l'initiative d'un programme commun des Nations Unies sur la gestion, la collecte et le recyclage des débris à l'appui de la Stratégie Nationale de Gestion des Débris, élaborée par le MTPTC. À la fin de 2012, le projet conjoint avait permis de retirer 1 million de m³ de débris et de créer plus de 20 000 emplois temporaires au profit des populations les plus touchées⁶. Les débris ont été recyclés en tuiles et en pavés qui ont été utilisés pour reconstruire les quartiers endommagés par le séisme.

Au cours de l'exécution du programme de gestion des débris, le PNUD a aidé à mettre en place l'Unité de Gestion des Déchets Inertes (UGDI) au sein du MTPTC. L'UGDI a joué un rôle essentiel dans le développement d'une stratégie nationale de gestion des déchets inertes et dans la coordination de toutes les parties prenantes impliquées dans le secteur. Sur la base de cette expérience, et en partenariat avec le PNUD, le MTPTC a décidé au second semestre 2013 d'élargir le mandat de l'UGDI de sorte que celle-ci couvre l'ensemble du secteur de la gestion des déchets solides, en la rebaptisant Unité de Gestion des Déchets Solides (UGDS). Le PNUD reste un partenaire clé du MTPTC et assure le renforcement des capacités de cette nouvelle unité afin d'obtenir rapidement des résultats significatifs pour le secteur.

En outre, le PNUD fournit son expertise au Gouvernement haïtien dans le secteur de l'environnement et collabore à cet effet avec les autorités nationales et locales, le Centre National d'Équipements (CNE) et l'UGDS au sein du Ministère de l'Environnement. Le PNUD aide également le gouvernement à mettre en œuvre les réformes de décentralisation et de développement territorial aux échelons national et local.

L'aspect environnemental de la GDS lié aux plans d'urgence sismique a été amplement démontré à la faveur des interventions antérieures du PNUD en la matière. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités du MTPTC au titre de la GDS, deux études ont été réalisées qui serviront de base et de référence pour ce projet. La première est un guide méthodologique des études d'impact environnemental sur l'utilisation des déchets inertes dans les zones côtières. La seconde répertorie l'ensemble des sites d'enfouissement dans la zone métropolitaine et dans la région Nord. Dans le cadre du Plan de Prévention Séisme pour le Grand Nord d'Haïti (Plan Séisme Grand Nord), qui aborde lui aussi la gestion des catastrophes, le PNUD a mis en œuvre des plans d'urgence sismiques dans le Nord et placé la gestion des déchets au centre des plans d'évacuation de la ville. En outre, depuis 2012, le PNUD s'est efforcé de renforcer les capacités de la municipalité d'Ouanaminthe en matière de collecte des déchets. En menant des actions portant sur le nettoyage du marché municipal, sur l'élaboration d'un plan de gestion environnementale ou sur la distribution d'équipements de collecte des déchets, le PNUD joue désormais un rôle central, en impliquant les collectivités locales et la société civile.

**

⁶ Sur les 10 millions de m³ de remblais générés au total à la suite du tremblement de terre, la plus grande partie a été prise en charge par des initiatives privées et communautaires haïtiennes.

III. RÉSULTATS ET PARTENAIRES

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Ce projet contribuera au développement économique souhaité par le Gouvernement. Il sera mis en œuvre par le biais du Ministère de l'Environnement et des municipalités ciblées et mettra sur pied un système de gestion des déchets solides efficace, en améliorant la coopération entre le Gouvernement, les municipalités et le secteur privé dans ce domaine, et surtout en renforçant les capacités des communes grâce à des plans, des formations, des équipements et des outils (tels que la fiscalité) spécifiques à la GDS. Le projet aura un impact immédiat sur la population, dont la durabilité est assurée par la participation des acteurs clés nationaux et locaux dans le secteur de la GDS. Pour mettre en œuvre des actions concrètes dans ce domaine, le projet aidera également les municipalités cibles de Jérémie et d'Ouanaminthe à développer les infrastructures appropriées. L'approche adoptée contribuera à renforcer les capacités des autorités locales sur la base du cadre juridique en vigueur et de certains outils opérationnels visant à améliorer les processus de prise de décisions. L'assistance technique fournie servira à guider les opérateurs du secteur dans leurs divers efforts, qu'il s'agisse de l'élaboration de plans de gestion des déchets, de la mise en place de formations techniques ou de l'installation d'équipements adéquats, etc. Qu'elles soient ascendantes ou descendantes, ces diverses approches renforceront la coopération entre l'administration publique centrale et les municipalités en réduisant les impacts environnementaux locaux causés par les pratiques inappropriées actuelles. Le changement de méthodes aura un impact immédiat sur les communautés locales en améliorant la santé publique ainsi que la qualité de l'air, du sol et de l'eau, et en réduisant la contamination de l'eau par les cendres et les déchets. Les rivières et la mer bénéficieront de cette approche intégrée. En outre, le projet favorisera une économie circulaire dans le secteur en mettant en œuvre des innovations durables pour la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets solides municipaux. Le projet tiendra compte des différences et des inégalités hommes-femmes qui interfèrent dans l'efficacité et la durabilité du système de gestion des déchets solides. Les approches participatives renforceront la compréhension de la dynamique de l'égalité des genres et la conception d'interventions sensibles au genre.

Ainsi, à travers une approche multidimensionnelle basée sur une meilleure gestion environnementale, le projet contribuera à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

Composante 1 : Assistance technique au Ministère de l'Environnement pour la définition d'une stratégie durable en matière de GDS basée sur le cadre juridique en vigueur

L'adoption en septembre 2017 d'un nouveau cadre juridique pour la création du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS) témoigne concrètement de l'intérêt significatif dont témoigne le Gouvernement pour trouver une solution à cette problématique urgente⁹. La loi souligne l'importance d'aborder ce problème de santé publique à travers la formalisation d'un organisme public chargé de la collecte, du transport, du tri, du recyclage, de la transformation et de la gestion globale des déchets (chapitre 1, article 2). Cette entité sera placée sous la direction du Ministère de l'Environnement (chapitre 3, article 6).

Le projet fournira une assistance technique au Ministère de l'Environnement, et plus largement, aux entités publiques impliquées dans le secteur, à savoir : le conseil d'administration du SNGRS qui regroupe des représentants issus du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) ainsi que des différents autres ministères concernés (travaux publics, santé, économie, etc.), de la fédération des maires et du secteur non public tels que les bailleurs de fonds et les partenaires techniques engagés dans le secteur de la GDS, les ONG, les organisations de la société

**

⁹ Loi portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS). Le Moniteur, numéro spécial n°29, jeudi 21 septembre 2017.

civile (OSC), les associations de femmes, etc. Un mécanisme de consultation sera mis en place pour assurer la pleine appropriation de la loi, du processus de révision (amendement) et des mécanismes de mise en œuvre (aspects juridiques et opérationnels tels que le décret d'application, les procédures, etc.). Ce processus participatif sera renforcé par une campagne de sensibilisation. Le projet produira et diffusera des informations sur la GDS en utilisant des spots radio et des manifestations événementielles, comme par exemple des conférences et des représentations théâtrales (activité 1.4).

Le processus de plaidoyer mené dans le cadre du projet contribuera à façonner et à appuyer le niveau stratégique à travers la « table sectorielle sur l'environnement », plateforme de prise de décisions destinée à informer l'ensemble des acteurs publics et privés des orientations et des objectifs du Gouvernement liés à la GDS mise en place au niveau national. Le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) jouera un rôle important dans ce processus en apportant son expertise technique et en incorporant les enseignements tirés des projets de GDS passés et en cours. Le projet veillera à ce que les personnels techniques clés, tels que les consultants externes, offrent des contributions significatives aux mécanismes de prise de décisions.

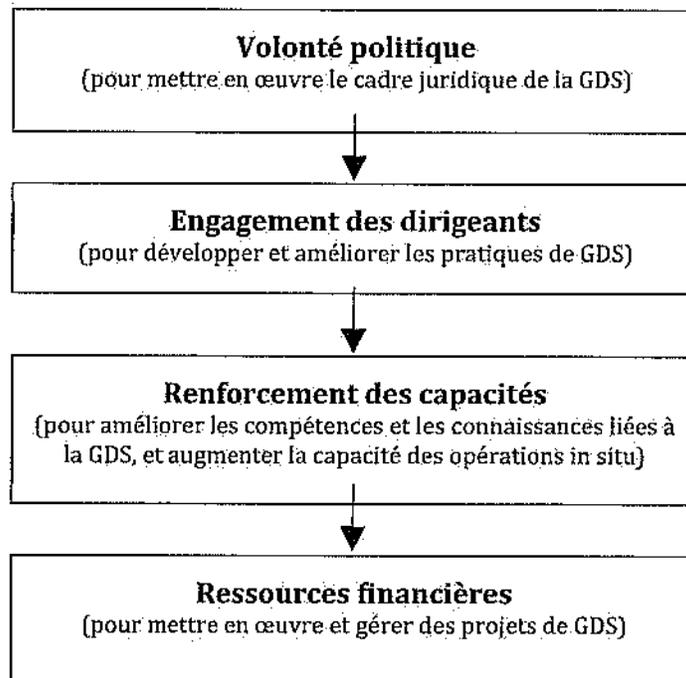
Compte tenu de la situation économique nationale et de la nécessité d'aborder la problématique urgente de la gestion des déchets solides, l'engagement politique est crucial, notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- Les autorités locales doivent disposer d'un budget spécialement alloué à la GDS, couvrant entre autres les dépenses liées aux décharges, à l'exploitation et à la maintenance des équipements, ainsi que la rémunération du personnel clé. Il leur est également indispensable de mettre en œuvre une stratégie en faveur du renforcement de leurs capacités comportant des actions de formation, des évaluations, une politique des ressources humaines, etc.
- Les décharges contrôlées ainsi que les sites d'enfouissement doivent être opérationnalisés conformément aux normes en vigueur visant à protéger la santé humaine et à assurer un environnement adéquat.

Compte tenu de la structure politique et de la situation économique du pays, la feuille de route de ce processus de plaidoyer, inspirée des pratiques mondiales¹⁰ en la matière, sera comme suit :

**

¹⁰ Adapté du rapport [Solid Waste Landfills in Middle and Lower Income Countries](#), World Bank Technical Paper WTP426.



Dans le cadre de ce résultat, le projet soutiendra la définition d'une stratégie nationale de gestion des déchets solides, basée sur le cadre juridique en vigueur et sur un modèle financier durable, et facilitera l'intégration de cette thématique dans la feuille de route du ministère concerné (par ex : modalités d'intégration de la gestion des déchets solides dans la stratégie programmatique interne du Ministère des Travaux Publics, Transports, Communications et Énergies). Une expertise ponctuelle sur des aspects techniques spécifiques tels que l'outil fiscal ou le financement sera assurée (activité 1.2).

Un partenariat sera également mis en place avec les centres de recherche et les universités nationales en vue d'encourager l'innovation dans le secteur de la GDS, comme par exemple au niveau des techniques de recyclage et de transformation ou des initiatives micro-économiques (activité 1.3).

Résultats :

1.1. Le processus d'amélioration du cadre juridique actuel adopté en septembre 2017 est soutenu par un mécanisme de consultation inclusif : consultations avec les parties prenantes du secteur public (le Ministère de l'Environnement (MDE), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), le Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Ministère du Tourisme et des Industries Créatives (MTIC), le Parlement, les maires et les syndicats) et du secteur non public (secteur privé, ONG, organisations de la société civile, bailleurs de fonds et partenaires techniques impliqués dans le secteur de la GDS, associations de femmes, etc.).

1.2. La définition d'une stratégie nationale durable en matière de GDS est prise en charge, qui vise à développer des mécanismes opérationnels pour mettre en œuvre le cadre juridique actuellement en vigueur.

1.3. Des partenariats sont établis avec des universités pour la recherche et l'innovation au profit de la GDS (recyclage, financement, etc.).

1.4. Une campagne de sensibilisation et de plaidoyer est menée auprès du grand public pour promouvoir un plan stratégique efficace en faveur de la gestion des déchets solides. Cette campagne comprendra la production et la diffusion d'informations via des spots radio et à travers des événements ciblés tels que des conférences.

Afin de mesurer et d'évaluer les résultats du projet, une série d'indicateurs clés de performance (KPI) est définie en vue d'assurer le suivi et le contrôle des progrès et des performances des activités menées. Les effets seront appuyés par la mise en œuvre de différentes activités et ressources humaines désignées, telles que présentées ci-dessous :

Résultats	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs clés de performance (KPI)	Principaux produits livrables Ressources humaines
1.1 Le processus d'amélioration du cadre juridique actuel est soutenu par un mécanisme de consultation inclusif et un processus de plaidoyer.	<p>Tables rondes techniques rassemblant les principaux acteurs et parties prenantes du secteur public (le Ministère de l'Environnement (MDE), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), le Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Ministère du Tourisme et des Industries Créatives (MTIC), le Parlement, les maires et les syndicats) et du secteur non public (secteur privé, ONG, organisations de la société civile, bailleurs de fonds et partenaires techniques impliqués dans le secteur de la GDS, associations de femmes, etc.) pour identifier les problèmes d'ordre juridique.</p> <p>Contribution au processus de plaidoyer en fournissant l'expertise externe demandée sur les aspects ponctuels en vue de contribuer au processus de prise de décisions à travers la « Table sectorielle ».</p>	<p>Nombre de plateformes consultatives mises en place assorties de termes de référence pertinents.</p> <p>Nombre de réunions et d'ateliers.</p>	<p>Experts internationaux et nationaux en matière de GDS.</p> <p><u>Livrables spécifiques :</u></p> <p>1 plate-forme consultative opérationnelle mise en place, assortie de termes de référence validés faisant appel aux secteurs public et privé et composée d'au moins 30 % de femmes.</p> <p>Au moins 10 réunions organisées impliquant plus de 50 participants, dont au minimum 30 % de femmes.</p>
1.2 La définition d'une stratégie nationale durable en matière de GDS est prise en charge, qui vise à développer des mécanismes opérationnels pour mettre en œuvre le cadre juridique actuellement en vigueur.	<p>Tables rondes techniques rassemblant les principaux acteurs et parties prenantes des secteurs public et privé impliqués dans la GDS.</p> <p>Contribution aux événements thématiques demandés par la mobilisation de l'expertise externe, des centres de recherche et des universités.</p>	<p>Nombre de procès-verbaux de réunions et d'événements organisés.</p> <p>Nombre de feuilles de route ministérielles intégrant la thématique de la gestion des déchets solides à l'appui de leur programmation.</p>	<p>Experts internationaux et nationaux en matière de financement et de fiscalité liés à la GDS. Expert en renforcement des capacités.</p> <p><u>Livrables spécifiques :</u></p> <p>Au moins 3 feuilles de route du ministère produites pour la stratégie de GDS (y compris le modèle financier, les organigrammes institutionnels, le système de suivi et d'évaluation) ; 10 réunions, 20 participants.</p>

			Au moins 10 réunions ou ateliers organisés (impliquant au moins 30 % de femmes).
1.3 Des partenariats sont établis avec des universités pour la recherche et l'innovation au profit de la GDS (recyclage, financement).	Bref diagnostic des capacités et domaines d'expertise des centres de recherche nationaux et des universités. Réunions visant à définir le domaine de la coopération et de la mobilisation de l'expertise technique et la feuille de route en faveur de l'innovation.	Nombre de protocoles signés avec les centres de recherche et les universités:	Au moins 2 accords de coopération (mémoires d'accord) conclus avec des universités (6 réunions, 10 participants).
1.4 Une campagne de sensibilisation et de plaidoyer est menée auprès du grand public pour promouvoir un plan stratégique efficace en faveur de la gestion des déchets solides.	Événements de communication axés sur la GDS. Production et diffusion d'informations via des spots radio, et organisation d'événements tels que des conférences.	Nombre de manifestations de plaidoyer (campagnes de plaidoyer à l'intention du grand public, campagnes ciblant les femmes ou les jeunes, représentations théâtrales). Nombre de supports de communication (vidéos, dépliants, brochures, etc.) ciblant différents publics.	Expert en communication ou en GDS. <u>Livrables spécifiques :</u> 10 événements touchant un vaste public de quelque 200 personnes (à Port-au-Prince et dans les provinces) ; 5 représentations théâtrales organisées pour les jeunes. Au moins 2 vidéos réalisées ; au moins 5 différents types de supports de communication produits et diffusés (brochures, dépliants, panneaux d'affichage, bandes dessinées).

Composante 2. Les capacités sont renforcées en matière de gestion des déchets solides dans les municipalités de deux pôles régionaux de développement par l'instauration d'un mécanisme efficace, sensible à la dimension de genre et rentable.

Le système de GDS souffre d'une insuffisance de traitement, d'une collecte incontrôlée et d'un cadre juridique inapproprié. Compte tenu des impacts sanitaires et environnementaux qui

résultent de cette situation, les acteurs impliqués dans le secteur ainsi que la population doivent assumer leurs responsabilités en veillant à diminuer la quantité de déchets produits et à gérer ceux-ci de manière durable, dans le respect de la protection de l'environnement. Les municipalités ne sont bien souvent pas au fait du type et de la quantité de déchets produits ni de la façon dont les déchets sont gérés au-delà du point de collecte. Quant aux autorités locales, elles sont en général piètrement équipées pour développer des stratégies de prévention et de gestion des déchets.

Les interventions dans le cadre de cette composante visent en priorité à instaurer une gestion efficace des déchets dans les deux communes d'Ouanaminthe et de Jérémie à travers des campagnes de sensibilisation et de nettoyage, et la mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement, de recyclage et de valorisation des déchets. Le compostage sera l'une des techniques de la stratégie intégrée de gestion des déchets adoptée pour promouvoir le recyclage des déchets organiques à Ouanaminthe. Le recours au compost pour l'agriculture est une pratique qui mérite d'être encouragée en raison de son action bénéfique sur la structure et la fertilité des sols (croissance des plantes) et la prévention des risques d'érosion et de désertification.

Cette composante sera mise en œuvre en faisant appel à la pleine participation des équipes municipales (élus et personnel technique) des deux villes ciblées. Une approche communautaire sera adoptée pour connecter les quartiers aux services publics en élargissant la zone de collecte des déchets, en établissant des sites de tri et de traitement, et en encourageant la participation des associations et des comités aux activités. De nouvelles opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus seront créées à partir des débris organiques et des déchets produits par les ménages et les entreprises commerciales. Dans ce contexte, l'inclusion des personnes les plus vulnérables sera encouragée. En fait, les personnes habituellement affectées à la collecte des déchets ont un niveau de vie très bas et travaillent généralement dans le secteur informel dans de très mauvaises conditions. L'accès de ces travailleurs à des emplois formels et durables leur permettrait d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Les entreprises de traitement des déchets existantes seront renforcées et la création de nouvelles entités sera promue, à condition toutefois que le marché ait la capacité de les absorber. Le partenariat public-privé sera encouragé par des concours publics ouverts aux entreprises et aux institutions nationales. Les critères définis seront conformes à la stratégie nationale de GDS. Une attention particulière sera accordée aux initiatives menées par les femmes et les jeunes, en tenant compte des contraintes spécifiques imposées à ces groupes en termes d'accès au crédit, à la formation et au temps libre. Cette activité devrait profiter à une quarantaine de jeunes et de femmes. Les déchets provenant des hôpitaux et des centres et unités de soins de santé seront collectés, traités et éliminés en toute sécurité, conformément aux normes d'atténuation des risques de catastrophe et de prévention de la détérioration de l'environnement. Le personnel de la municipalité sera formé aux techniques d'élaboration de plans de gestion des déchets communaux et à la valorisation des emplois municipaux liés à la gestion des déchets. Pour assurer un système de GDS efficace, le projet se concentrera sur les mesures suivantes :

- amélioration de la santé publique et renforcement de la protection de l'environnement ;
- augmentation du pourcentage de collecte des déchets et du nombre de zones déjà incluses ;
- amélioration des ressources, des compétences techniques, de l'organisation, et de la coordination entre les acteurs impliqués ;
- création d'opportunités d'emploi liées aux déchets pour améliorer les conditions de vie des groupes de population les plus vulnérables ;
- mise en place d'un mécanisme de recouvrement des coûts auprès des producteurs de déchets ;

- lancement d'une campagne de sensibilisation efficace en utilisant différents types de communication.

Résultats :

- 2.1 Un programme efficace d'éducation et de sensibilisation à la gestion des écosites est parrainé pour améliorer la santé publique et accroître la protection de l'environnement.
- 2.2 Les acteurs locaux et les municipalités sont soutenus pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de GDS locaux tenant compte de la notion de genre, fondés sur le cadre stratégique national.
- 2.3 Les ressources, les compétences techniques ainsi que l'organisation et la coordination entre les acteurs impliqués sont améliorées.
- 2.4 Une communauté plus respectueuse du principe des 3R (Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets) est établie au moyen de la promotion des meilleures pratiques identifiées dans les deux zones cibles du projet.
- 2.5 Des activités génératrices de revenus liées au traitement des déchets sont développées pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

Afin de mesurer et d'évaluer les résultats du projet, une série d'indicateurs clés de performance (KPI) est définie en vue d'assurer le suivi et le contrôle des progrès et des performances des activités menées, tel qu'indiqué ci-dessous

Résultats	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs clés de performance (KPI)	Principaux produits livrables Ressources humaines
2.1 Un programme efficace d'éducation et de sensibilisation à la gestion des écosites est parrainé pour améliorer la santé publique et accroître la protection de l'environnement.	2.1.1 Organisation de formations à l'intention du personnel de la municipalité responsable de la gestion des déchets solides ainsi que des hôpitaux et des gestionnaires industriels afin d'assurer aux déchets une gestion adéquate et une élimination sûre.	<u>Transfert des connaissances :</u> Nombre de formation fournies par rapport au nombre de participants. <u>Efficacité des consultations :</u> Nombre de tables rondes techniques par rapport au nombre de parties prenantes publiques et privées participantes.	animateurs sociaux. <u>Livrables spécifiques :</u> 1 rapport sur les activités ; 1 rapport sur le plan pour la GDS ; 30 membres du personnel des services publics formés (dont au moins 50 % de femmes) ; 400 personnes formées à la réduction des déchets solides, au nouveau système de collecte et au recyclage (dont 40 % de femmes) ;
	2.1.2 Coopération avec le ministère de l'Éducation pour l'intégration de la GDS dans les programmes scolaires ; signature d'un mémorandum d'accord avec le MENFP pour l'élaboration d'un manuel scolaire sur la gestion intégrée des déchets solides.	<u>Engagement avec le ministère de l'Éducation :</u> Nombre d'écoles ayant visité l'écosite par rapport au nombre d'écoles dans la municipalité concernée (Jérémie).	5 ateliers organisés à l'intention des étudiants, comportant des travaux pratiques de séparation des matières recyclables et des activités de compostage ;

	<p>2.1.3 Organisation d'ateliers techniques sur la santé publique et la protection de l'environnement ; formations et communications à l'intention des communautés locales sur la réduction des déchets solides, le nouveau système de collecte et le recyclage.</p> <p>Organisation d'un voyage d'étude à l'intention des personnels des municipalités d'Ouanaminthe et de Jérémie et des personnels clés du SNGDS et de la Direction du Cadre de Vie et d'Assainissement du MDE sur les méthodes et les meilleures pratiques relatives au système intégré de gestion des déchets solides.</p>	<p><u>Transfert des connaissances :</u> Nombre de formations fournies par rapport au nombre de participants.</p> <p><u>Taux de réussite des formations :</u> Nombre de certificats de formation attribués ayant une moyenne de réussite supérieure à 80 %.</p>	<p>4 formations sur la prévention et la réduction des risques en matière de gestion des déchets (100 participants, dont 40 % de femmes) ; 6 ateliers thématiques organisés par les communes réunissant au moins 40 représentants (12 ateliers).</p>
<p>2.2 Les parties prenantes locales et les municipalités sont soutenues pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de GDS locaux tenant compte de la notion de genre, fondés sur la politique nationale.</p>	<p>2.2.1 Mise en place d'une approche communautaire pour nettoyer les villes ; instauration d'un mode de collecte des déchets organiques en porte-à-porte ou par apport volontaire ; mise en place d'un système efficace de collecte des déchets.</p>	<p><u>Efficacité de la collecte des déchets :</u> Nombre de kg de déchets collectés mensuellement pendant le projet par rapport au nombre de kg de déchets collectés mensuellement avant le projet.</p>	<p>Conseiller technique à l'appui du plan de GDS.</p> <p>Animateurs sociaux.</p> <p><u>Livrables spécifiques :</u> 2 mémorandums d'accord passés avec les municipalités concernées ; 200 bénévoles (sur les deux municipalités) pour les activités de nettoyage ; 2 plans de gestion des déchets produits ; au moins 2 plans de gestion des déchets communaux mis en œuvre ; 6 ateliers sur la consolidation des leçons apprises aux niveaux communal et départemental ; 1 concepteur pour la validation des points de collecte et des itinéraires sur le système d'information géographique (SIG) ou tout autre système similaire (Jérémie + Ouanaminthe) engagé pendant 36 mois ; recrutement de personnel pour la collecte des déchets.</p>
	<p>2.2.2 Promotion des activités communautaires de collecte et de recyclage des déchets solides auprès des hommes, des femmes et des jeunes. Fourniture de fonds pour la mise en œuvre de plans locaux de GDS et l'appui aux partenariats public-privé.</p>	<p><u>Efficacité du recyclage :</u> Nombre de kg de matières recyclables séparées par rapport au nombre de kg de déchets produits annuellement.</p>	
	<p>2.2.3 Conduite d'évaluations et d'enquêtes locales sur la gestion des déchets solides en vue d'identifier et de faire connaître les options de recyclage et/ou de valorisation énergétique financièrement viables des déchets pour les zones concernées ; conduite d'une étude sur l'analyse et la composition des déchets.</p>	<p><u>Taux d'adoption des recommandations :</u> Nombre de recommandations émises et discutées par rapport au nombre de recommandations incluses dans le document final.</p>	
<p>2.3 Les capacités internes des municipalités (compétences techniques, disponibilité d'équipements, etc.) sont renforcées ; les</p>	<p>2.3.1 Fourniture de l'équipement pour la collecte et le transport des déchets et des équipements de protection individuelle (EPI) dans deux municipalités.</p>	<p>Nombre d'équipements fournis.</p>	<p>Prestation de services pour l'achat d'équipements. Animateurs sociaux. Acquisition et distribution d'équipements en fonction</p>

ressources, l'organisation et la coordination entre les acteurs impliqués sont améliorées.	2.3.2 Établissement de groupes communautaires dans chaque municipalité cible, en mettant l'accent sur la promotion de la participation, de la prise de décisions et du leadership des femmes et des jeunes ; mise en place d'une collecte de données fondées sur le genre pour adapter les infrastructures de la GDS aux besoins de la communauté.	<u>Validation du taux de participation des ménages :</u> Nombre de demandes de renseignements portant sur la GDS par rapport au nombre de ménages visés par le projet.	des besoins des deux communes. <u>Livrables spécifiques :</u> 10 groupes de discussion aux niveaux communal et départemental (100 personnes, dont au moins 50 % de femmes) ; 2 groupes communautaires établis par commune.
2.4 Une communauté plus respectueuse du principe des 3R (Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets) est établie au moyen de la promotion des meilleures pratiques identifiées dans les deux zones cibles du projet.	2.4.1 Mise en place d'un mécanisme collectif de compostage domestique des déchets, comportant des bacs appropriés.	<u>Utilisation de l'efficacité du compost :</u> Nombre de kg de compost utilisé par personne et par an.	Expert agronome Animateurs sociaux <u>Livrables spécifiques :</u> 10 organisations communautaires impliquées aux niveaux communal et départemental (100 personnes, dont au moins 50 % de femmes) ; les populations des deux communes (près de 240 000 personnes) sont sensibilisées à la question ; au moins 3 mécanismes de partenariat sont mis en place.
	2.4.2 Développement d'un partenariat avec les organisations communautaires de la région pour produire du compost et promouvoir son utilisation par les agriculteurs locaux ; installation à Ouanaminthe d'un système de wagons à motocyclettes (tricycles) comprenant des motoculteurs pour ramasser les déchets organiques et non organiques dans toute la commune.	<u>Optimisation des partenariats :</u> Nombre d'organisations communautaires impliquées ; nombre de tricycles fournis.	
	2.4.3 Mise en place d'un centre intégré de gestion des déchets destiné au traitement à Ouanaminthe et conduite de séances de sensibilisation sur l'utilisation du compost sur les marchés agricoles municipaux dans des endroits choisis grâce à la mobilisation des parties prenantes et des communautés locales.	<u>Diffusion de communication directe :</u> Nombre de messages de communication produits et diffusés par rapport au nombre de ménages inclus dans le projet.	
2.5 Des activités génératrices de revenus liées au traitement des déchets sont développées pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables.	2.5.1 Développement d'activités génératrices de revenus ; analyse de la réduction de la pauvreté obtenue grâce aux opportunités d'emploi offertes par le secteur de recyclage des déchets solides.	<u>Indice de réduction de la pauvreté :</u> Nombre de travailleurs dans le secteur informel de la gestion des déchets par rapport au nombre d'employés dans la communauté. <u>Réduction efficace de la pauvreté :</u> Nombre d'opportunités d'emploi par rapport au nombre d'emplois créés dans le secteur de la GDS.	Conseiller technique. Expert économique. <u>Livrables spécifiques :</u> 2 enquêtes à mener dans chaque zone d'intervention pour évaluer le secteur informel et la situation économique des ménages, 150 emplois directs et indirects ayant été pourvus au sein de la population (dont au moins 50 % ayant bénéficié à des femmes) ; 175 étudiants universitaires chargés de mener des enquêtes sur une durée totale de 2 mois,
	2.5.2 Promotion de mécanismes financiers appropriés pour aider	Nombre de microentreprises et	

	à la création de nouvelles entreprises ou au renforcement des entreprises existantes.	d'entreprises individuelles créées (ventilées selon le sexe du propriétaire ou du gérant de l'entreprise).	en 2 phases différentes (115+60) ; 6 microentreprises et entreprises individuelles créées (ventilées selon le sexe du propriétaire ou du gérant de l'entreprise) ;
	2.5.3 Parrainage d'au moins trois entreprises privées investies dans le recyclage des déchets solides à l'aide d'une technologie et de procédés reproductibles novateurs.	Nombre d'entreprises privées parrainées.	au moins 3 mécanismes financiers instaurés ; au moins 3 entreprises privées parrainées.

Composante 3 : Les infrastructures critiques pour la GDS sont mises en place et facilitent le développement économique.

Un système de GDS adéquat inclut non seulement des directives gouvernementales efficaces et une communication adaptée, mais il comprend aussi des modèles mis en œuvre qui peuvent réellement améliorer la situation existante. Afin de soutenir ces modèles et de garantir l'instauration d'une GDS adéquate et le succès de ce projet, des infrastructures spécifiques seront mises en place. Le renforcement des capacités des autorités locales permettra à ces dernières de cerner plus facilement leurs besoins en infrastructures et de déterminer s'il leur faut des équipements pour une élimination intermédiaire (écosite) ou finale (décharge contrôlée) des déchets.

Des ajustements seront opérés à Jérémie et à Ouanaminthe pour répondre aux besoins et au contexte spécifiques de ces deux villes en matière de gestion des déchets :

- Jérémie : aménagement d'un écosite pilote offrant un processus complet de gestion des déchets, doté d'une technologie de décharge adéquate, susceptible d'activer la stabilisation des déchets par enfouissement semi-aérobique ; et fermeture de la décharge municipale située près de la rivière, comprenant une décharge contrôlée, une installation de récupération des matériaux (IRM) et une zone de compostage.
- Ouanaminthe : renforcement de la sensibilisation à la gestion des déchets et des pratiques en la matière (couvert par la Composante 2).

Le projet pilote de l'écosite qui devrait voir le jour à Jérémie peut servir de modèle à d'autres municipalités, qui en tireront des enseignements et s'en inspireront éventuellement pour reproduire la méthode à leur échelle. Il comprendra une approche complète de la gestion des déchets, intégrant une décharge contrôlée adéquate, une installation de récupération des matériaux (IRM) et une zone de compostage. Jérémie bénéficiera de cette infrastructure en raison de la situation critique de la gestion des déchets solides qui affecte la santé publique et l'environnement dans cette localité.

Bien que l'idéal soit de se rapprocher autant que faire se peut des normes européennes en matière d'élimination finale des déchets, notamment dans les décharges, une telle structure serait difficile à réaliser et à entretenir en Haïti. En effet, les techniques modernes telles que l'osmose inversée, la vaporisation, la demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (DBO5), le traitement biologique aérobie ou le lit de boues expansées ne sont que quelques exemples de processus qui exigent des niveaux élevés de maintenance. Le projet adaptera les normes européennes à Haïti et s'efforcera de répondre aux besoins les plus urgents du pays en optant pour une technologie pragmatique et un équipement facile à entretenir, ne nécessitant pas d'investissement excessif. Selon les expériences d'autres pays ayant une situation économique similaire, une décharge contrôlée peut être considérée comme une solution intermédiaire entre les décharges sauvages

existantes et les sites d'enfouissement dont on trouve de nombreux exemples en Europe et en Asie.

L'installation de récupération des matériaux (IRM) permettra la réduction requise du volume des déchets pour contenir les déchets produits lors de leur élimination finale, ce qui contribuera à la séparation des déchets en matériaux ayant une valeur de recyclage sur le marché national. En parallèle, le projet créera des opportunités de recyclage qui contribueront directement à améliorer l'économie locale, et permettront ainsi aux familles de percevoir un revenu lié à la GDS. Le fait de disposer d'une IRM adjacente à la décharge contrôlée est motivée par les raisons stratégiques et financières suivantes :

- un gain d'efficacité en termes de transport des déchets, regroupés en un seul emplacement ;
- un gain d'efficacité du processus de GDS lui-même, la séparation, la valorisation biologique et l'élimination finale des déchets étant effectuées dans un même périmètre ;
- une plus grande facilité de gestion locale, du point de vue de la municipalité ;
- des réductions de coûts induites par le regroupement des opérations au sein d'une seule zone ; diminution des frais et des coûts de gestion et de carburant puisque tous les déchets convergent au même endroit.

En complément de la Composante 2, l'écosite disposera d'une zone dédiée aux déchets organiques où un système de compostage sera mise en place. De la même manière, le projet est censé prendre en charge le traitement des déchets issus du secteur des soins de santé dans une zone spécialement consacrée à l'élimination sans risque de ce type de matières dangereuses.

Dès que l'écosite sera opérationnel, la décharge municipale actuelle de Jérémie, située en bordure de la rivière de la Grand'Anse, sera aussitôt fermée. Cela contribuera à la diminution des impacts directs qui affectent la population et le milieu environnant du fait de la contamination des sols, des rivières, des plages et de la mer induite par la décharge existante. Cependant, en attendant la fermeture de la décharge qui ne saurait intervenir avant la construction du nouveau site, celle-ci devrait entre-temps être restructurée : une zone propice au déversement des déchets y sera créée pour réduire la production permanente de lixiviat et les effets néfastes de la combustion et des odeurs pestilentielles. Ces aménagements faciliteront le processus de fermeture de cette zone, prévu par la suite, sans avoir à effectuer des activités faisant double emploi.

Néanmoins, l'identification et l'approbation de la zone ciblée pour le site respecteront les exigences légales, ce qui signifie que des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE) devront être réalisées en tirant parti de la cartographie des risques dressée, incluant les aléas, la vulnérabilité et l'exposition, ainsi que des études hydrologiques et géologiques déjà entreprises. Il pourrait s'avérer nécessaire de mener d'autres recherches en vue de l'approbation et de la mise à disposition du site (décharge contrôlée et IRM).

Dans l'ensemble, les infrastructures essentielles peuvent contribuer à :

- la relance de l'économie locale et l'amélioration du niveau de vie des groupes les plus vulnérables vivant autour de la zone d'intervention ;
- apprentissage interactif et sensibilisation sur la GDS ;
- création d'au moins 110 emplois permanents et d'au moins 850 emplois temporaires.

Résultats :

3.1 L'impact environnemental et social de la construction d'un écosite (décharge contrôlée et IRM) est évalué.

3.2 La construction et la mise en service de l'écosite de Jérémie sont menées à bien.

3.3 La fermeture de la décharge de Jérémie (en bordure de la rivière de la Grand'Anse) est entérinée.

Afin de mesurer et d'évaluer les effets du projet, une série d'indicateurs clés de performance (KPI) est définie en vue d'assurer le suivi et le contrôle des progrès et des performances des activités menées, tel qu'indiqué ci-dessous.

Résultats	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs clés de performance (KPI)	Principaux produits livrables Ressources humaines
3.1 Une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) portant sur la construction d'un écosite (décharge contrôlée et IRM) est menée.	3.1.1 Conduite d'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) portant sur l'ensemble des aspects pertinents tant au niveau social, économique, géologique, hydrologique, biologique (espèces terrestres et maritimes) qu'au niveau des contraintes territoriales ou du comportement des odeurs et du vent, etc.	<u>Validation de l'EIE :</u> Nombre de sites approuvés pour les infrastructures de GDS par rapport aux coûts/bénéfices générés. <u>Efficacité des mesures d'atténuation :</u> Nombre de mesures prises pour minimiser les impacts par rapport au nombre de plaintes portant sur des problèmes de santé.	1 ingénieur en environnement ou autre spécialité équivalente pour soutenir et coordonner l'équipe de l'EIE. <u>Livrables spécifiques :</u> EIE approuvée.
3.2 La construction et la mise en service de l'écosite de Jérémie sont menées à bien.	3.2.1 Mise en place des processus d'approbation et de mise à disposition du site par la commune		<u>Livrables spécifiques :</u> Accords entre le gouvernement et les municipalités ou autorités locales concernant les sites sélectionnés ;
	3.2.3 Construction des installations et acquisition de l'équipement.		1 ingénieur civil. 1 superviseur de site. <u>Livrables spécifiques :</u> Projet d'architecture et d'ingénierie intégrant la définition des tâches, un plan directeur, un plan de travail, un calendrier d'exécution et une spécification de budget ; procédures d'approvisionnement mises en place pour une acquisition rapide de l'équipement.

3.3 La fermeture de la décharge de Jérémie est entérinée.	3.3.1 Planification des étapes du processus de fermeture.		<p>1 ingénieur civil. 1 superviseur de site. 8 animateurs sociaux.</p> <p><u>Livrables spécifiques :</u> 40 emplois au titre du programme « travail contre rémunération » en appui aux mesures nécessaires pour la fermeture du site ; projet d'ingénierie comprenant la description des volumes nécessaires à la restructuration du site, les activités à développer, les travaux de restauration du paysage, le plan de travail, le calendrier d'exécution et la spécification de budget et les procédures d'achat mises en place pour la location rapide de l'équipement.</p>
	3.3.2 Fermeture de la décharge	<p><u>Efficacité du processus de fermeture de la décharge :</u> Nombre de chargements de camions en déchets par rapport au nombre de chargements de camions en matériaux de construction.</p> <p><u>Indice de fermeture de la décharge :</u> Nombre d'impacts réduits par rapport au nombre de plaintes déposées par la population.</p>	<p>1 superviseur de site pendant la phase de fermeture (ressource commune avec celles du résultat 3.3.1) ; 40 emplois au titre du programme « travail contre rémunération » en appui aux mesures nécessaires (ressource commune avec celles du résultat 3.3.1).</p> <p><u>Livrables spécifiques :</u> 1 événement public pour marquer la fermeture de la décharge mettant l'accent sur la réduction des risques dans la zone et sur la nouvelle dynamique de cet espace.</p>

Ressources requises pour réaliser les résultats escomptés

Poste	Description	Devoirs et responsabilités
Chef de projet	Gestion de projet Expert national en gestion des déchets solides (GDS)	Le Chef de projet assurera la coordination entre les partenaires et les opérateurs du projet et sera responsable de la mise en œuvre globale des 3 composantes du projet. Expert en gestion des déchets solides, il/elle apportera une contribution technique à toutes les activités du projet. Il/elle assurera la synergie des actions avec les autres opérateurs impliqués dans les zones ciblées (Jérémie, Ouanaminthe) et les domaines thématiques de la GDS afin d'éviter les doublons et d'accroître l'efficacité du projet. Il/elle sera responsable du suivi des indicateurs et de la réalisation des résultats escomptés du projet selon les termes définis dans le descriptif de projet. En outre, il/elle prendra la responsabilité de la gestion administrative et financière du projet et sera tenu au respect des engagements contractuels avec l'Ambassade du Japon, notamment en termes de préparation et de soumission des rapports en temps opportun.

Expert en GDS	Coordinateur de projet Expert national en GDS	L'expert en GDS fournira un soutien technique au Chef de projet en supervisant les 3 composantes. Il/elle assurera une coordination efficace entre tous les experts, les consultants et les homologues au sein du gouvernement central, des autorités locales et des communautés. L'expert fournira des apports techniques significatifs au niveau stratégique (par ex., examen de la stratégie nationale), au niveau communautaire (par ex., infrastructures de la GDS) et au niveau transversal (par ex., campagne de sensibilisation)
Suivi et évaluation	Suivi et évaluation Expert national	L'expert aidera le Chef de projet à assurer le suivi de l'ensemble des résultats et des activités du projet. Il/Elle contribuera à l'établissement de rapports (procès-verbaux du Comité de pilotage, rapports de coordination, rapports sur l'état d'avancement des travaux, etc.). L'expert sera chargé d'évaluer l'avancement du projet et de recommander des actions correctives en fonction du plan de travail établi.
Responsable de communication	Expert national en communication	L'expert élaborera la stratégie de communication des 3 composantes, en coordination avec le Chef de projet, l'équipe du projet et leurs homologues publics respectifs. Il/elle développera le support de communication (vidéos, dépliants, etc.) et organisera des événements de communication adaptés (conférences, présentations, etc.).
Assistant administratif et financier	Expert en gestion administrative et financière du projet	L'assistant administratif et financier assurera tous les aspects administratifs et financiers liés au projet. Il/elle sera également responsable de la logistique et fera partie du groupe central du projet.
Soutien technique (équipe de projet)	Spécialistes techniques nationaux	Le projet intégrera les postes techniques suivantes : - 1 spécialiste en gouvernance locale ; - 2 coordinateurs de terrain (respectivement à Jérémie et à Ouanaminthe) ; - 1 spécialiste en relance économique ; - 1 agronome ; - Autres ressources supplémentaires requises. Les experts seront sélectionnés dans le cadre d'une offre de mission élaborée spécifiquement en consultation avec les parties prenantes concernées.
Experts ponctuels (consultants)	Experts techniques nationaux et internationaux	Des consultants à court terme seront recrutés pour effectuer des tâches spécifiques liées à la gouvernance locale, au plan stratégique de gestion des déchets, à la protection environnementale, à la construction d'écosites (décharge contrôlée et installation de récupération des matériaux (IRM)) ainsi qu'à l'étude hydrogéologique, entre autres domaines d'intervention. Les consultants seront sélectionnés dans le cadre d'une offre de mission élaborée spécifiquement en consultation avec les parties prenantes concernées.
3 chauffeurs	3 chauffeurs affectés aux 3 zones ciblées : Port-au-Prince, Jérémie et Ouanaminthe	Les chauffeurs seront chargés de conduire les membres du personnel de terrain à bord des véhicules qui leur seront affectés pour les besoins de leurs déplacements dans les 3 zones ciblées. En outre, ils devront assurer l'entretien quotidien du véhicule qui leur sera confié.

Partenariats

Priorités et plans du Gouvernement d'Haïti

Le Gouvernement d'Haïti a identifié le renforcement et le développement de systèmes de gestion des déchets solides au titre des actions prioritaires du Plan Stratégique de Développement d'Haïti

(PSDH), publié en 2012 et dans lequel le pays s'est doté une Vision à long terme de son développement qui ambitionne de faire d'Haïti un pays émergent en 2030. Le PSDH propose d'envisager la création de mécanismes de prestation de services au niveau des arrondissements, de façon à assurer la collecte et la gestion des déchets solides comme première étape de la mise en place de structures intercommunales permettant de mutualiser et d'utiliser au mieux le peu de ressources humaines, techniques et financières dont disposent les collectivités locales. L'emplacement et la gestion des décharges seront également pris en charge par les entités municipales. En outre, le Plan prévoit de maximiser la valeur secondaire des déchets solides par la production d'énergie ou par le compostage et le recyclage.

Le PSDH propose de procéder par étapes en commençant d'abord par une grande campagne de nettoyage visant les villes et les villages, avec en parallèle, l'identification d'aires temporaires d'entreposage des déchets solides collectés lorsqu'aucune aire permanente n'est déjà identifiée. Dans le même temps, il préconise d'élaborer des plans individuels de GDS axés sur les grandes villes et leur hinterland, correspondant à ce qu'il désigne comme étant des pôles régionaux de développement, sur la base de l'évaluation des besoins locaux. Dans tout ce qui précède, le leadership des autorités locales en la matière est reconnu. Par conséquent, le projet est aligné sur les plans et les priorités du gouvernement établis jusqu'en 2030 et contribuera aux résultats nationaux.

Stratégie de visibilité

Une stratégie de visibilité sera élaborée pour le projet en coordination avec les représentants du Gouvernement haïtien afin d'assurer une visibilité maximale au bailleur de fonds tout au long de la mise en œuvre du projet. Sur la base de cette stratégie, le logo de la coopération japonaise sera apposé sur les équipements et les matériels achetés et apparaîtra dans la communication générale et médiatique (communiqués, rapports, fiches d'information, articles de presse, etc.). Un effort particulier sera fait pour assurer une communication consolidée, véhiculant une identité visuelle spécifique flanquée du logo de la coopération japonaise qui sera visible dans les zones de mise en œuvre des microprojets. Des manifestations publiques telles que le lancement du projet, la fermeture de la décharge de Jérémie et l'inauguration de l'écosite seront organisées sous la bannière des drapeaux des représentants du Gouvernement du Japon, des autorités nationales et du PNUD. En outre, les activités du projet seront relayées sur le site web du bureau du PNUD en Haïti et sur les réseaux sociaux.

Risques et hypothèses

Plusieurs paramètres peuvent impacter et retarder la mise en œuvre du projet. Les principaux risques sont liés à l'instabilité politique nationale susceptible d'induire des changements de gouvernement ou de points focaux dans les institutions partenaires, les ministères et les autorités départementales et municipales. Outre les incertitudes liées à l'insécurité politique, les catastrophes naturelles pourraient avoir un impact négatif sur l'exécution du projet. Un risque technique dans la préparation et la construction de l'écosite risque également d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet.

Ce projet repose sur plusieurs hypothèses :

- la construction de l'écosite sera approuvée uniquement sur la base de la cartographie des risques établie pour les zones sélectionnées au titre de l'intervention, bien qu'en réalité, l'approbation se fera à l'issue des résultats d'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) appropriée, qui indiquera les emplacements les plus adéquats pour les infrastructures ;
- le processus de l'EIE (y compris son approbation) ainsi que la procédure juridique de mise à disposition des terres ne prendra pas plus d'un an, suite à la signature du contrat ;

La gestion des déchets solides présente elle-même un risque du fait du grand nombre de facteurs interdépendants susceptibles d'interférer avec le processus :

- participation de la population ;
- type de déchets produits ;
- système de collecte existant ;
- équipement en état de fonctionnement ;
- incapacité de la population à payer les frais de la GDS ;
- inefficacité de la gestion des écosites en raison du manque de financement ou de maintenance ;
- perturbation des activités à cause des accidents de travail.

Bien que tous ces risques soient identifiés et puissent être considérés comme une menace potentielle, le projet veillera à ce qu'ils soient pris en compte dans la mise en œuvre afin que le taux de réussite des réalisations en soit ainsi amélioré.

Engagement des parties prenantes

La stratégie de mise en œuvre du projet opère à plusieurs niveaux d'intervention :

Niveau central :

Le projet fournira une assistance technique au Ministère de l'Environnement et plus largement aux entités publiques impliquées dans le secteur, à savoir : le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Économie (etc.), la Fédération Nationale des Maires d'Haïti ainsi que le secteur privé, les bailleurs de fonds et les partenaires techniques impliqués dans le secteur de la GDS, les ONG, les organisations de la société civile, les associations de femmes, etc. Un partenariat sera également mis en place avec les centres de recherche et les universités nationales pour encourager l'innovation dans le secteur de la GDS (recyclage, transformation, micro-initiatives économiques, etc.) de la manière la mieux adaptée au contexte économique national.

Niveau local :

Le projet contribuera à développer des approches spécifiques pour renforcer les capacités des autorités locales à l'échelon des municipalités et des communes en vue de mieux gérer le système de GDS « sur le terrain ». Plus spécifiquement, il permettra aux municipalités d'Ouanaminthe et de Jérémie de tisser des liens de confiance réciproques. Ces administrations seront impliquées dans toutes les activités et les décisions et leurs équipes recevront une série de formations destinées à renforcer leurs capacités en matière de gestion des déchets. Les municipalités ayant une connaissance étendue de leur territoire auront un rôle primordial à jouer dans la réussite du projet.

Le projet s'efforcera d'établir des partenariats, de rechercher la mise en commun des ressources et de solliciter l'engagement des municipalités et des communautés en se rapprochant des acteurs impliqués dans les initiatives suivantes :

- Gestion Intégrée des Déchets et de l'Environnement, projet GIDE mené au profit de la commune de Cap-Haïtien, en coopération avec l'Agence française de développement (AFD), qui vise la mise en place d'un circuit de collecte pérenne des déchets et la construction d'un centre d'enfouissement technique dans le cadre de la restructuration du secteur des déchets au Cap-Haïtien.

- Le projet UrbHaiti de l'Union européenne, qui soutient la restructuration institutionnelle du secteur de la gestion des déchets solides, la pré-collecte, la collecte et la valorisation des déchets solides dans des zones ciblées.
- Le Programme « Ramasse Lajan », financé par Executives Without Borders (EWB), une organisation à but non lucratif basée aux États-Unis qui œuvre en faveur de la création de centres de recyclage en Haïti. EWB fait appel aux donateurs pour compenser les coûts de démarrage des centres de collecte de déchets communautaires en Haïti. Ces centres sont des entreprises individuelles, détenues et gérées par des haïtiens qui se sont ainsi saisi de l'opportunité de fournir du travail et une source de revenu à leurs familles et à d'autres personnes, tout en réduisant l'impact environnemental des déchets et en nettoyant les communautés où ils vivent. Le partenaire d'exécution du programme est la société Haïti Recycling, basée à Port-au-Prince.
- Le Programme Ramasse Lajan favorise la création d'emplois et la génération de revenus en Haïti, en particulier pour les femmes, en leur permettant de gagner des revenus non négligeables pour soutenir leurs familles grâce au recyclage des déchets plastiques, qui sont ensuite triés, broyés et transportés vers Haïti Recycling.
- Médecins Sans Frontières France a conclu un partenariat avec l'entreprise française Veolia pour le traitement et l'exportation vers les États-Unis d'une partie des déchets dangereux générés en Haïti (batteries, huiles usées et médicaments périmés)¹¹.

En outre, afin d'assurer la participation des acteurs ciblés tout au long du projet, de nombreuses activités prendront la forme d'une assistance technique, qui sera fournie par l'équipe de projet du PNUD.

Le projet devrait profiter directement ou indirectement aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires directs

- le Ministère de l'Environnement ;
- le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (MICT), bien que les municipalités de la région de Grand'Anse et d'Ouanaminthe soient les principales bénéficiaires des apports du projet en matière de renforcement des capacités ;
- le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;
- le personnel d'autres ministères impliqués dans la conception et la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des déchets solides ;
- le personnel de certaines municipalités, en particulier les unités de gestion et de services urbains ;
- 530 personnes, dont des jeunes et au moins 40 % de femmes embauchés à titre temporaire ou à long terme dans le cadre d'initiatives pilotes de collecte, de tri et de recyclage des déchets financées par le projet dans certaines municipalités.

Bénéficiaires indirects

- à court terme, la population des municipalités sélectionnées, qui devrait assister à une amélioration rapide de la situation des déchets solides dans leur environnement quotidien et une réduction de la pollution de l'air et de l'eau, la contamination par les ravageurs, la transmission des maladies et autres maux induits par la crise des déchets solides ;

**

¹¹ La Gestion des déchets des acteurs de l'aide - Étude de cas : Haïti: Groupe URD, février 2015.

- à court et moyen terme, l'économie locale, à mesure que les activités de GDS seront déployées et contribueront au revenu individuel et pourront par conséquent appuyer d'autres transactions commerciales ; de plus, les petites entreprises créées dans le cadre de ce projet contribueront à la croissance de l'économie dans les communes et les arrondissements concernés ;
- à plus long terme, l'ensemble de la population d'Haïti, lorsque les retombées du projet auront une portée bien au-delà des deux arrondissements où le projet sera d'abord mis en œuvre, grâce à un environnement juridique et institutionnel amélioré.

Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSS/CTr)

Le projet initiera une coopération Sud-Sud avec certains pays dans les Caraïbes et en Amérique centrale afin de partager les pratiques et les leçons apprises sur le plan du renforcement de la planification et de la gouvernance de la gestion des déchets. Cette coopération se traduira par différentes activités, telles que : les échanges d'expériences et de leçons apprises ; les rencontres avec des experts et des spécialistes régionaux sur la gestion des déchets ; et la participation de différents partenaires aux réunions et aux conférences. Enfin, des visites pourront être organisées dans les pays qui ont réussi à améliorer la gestion des déchets. La coopération entre les pays s'effectue sur la base de la mise en œuvre spécifique de technologies performantes, adaptées à la réalité haïtienne.

Ces activités renforceront les liens entre Haïti et les pays de la région qui pourront ainsi bénéficier d'un échange de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

Connaissances

Le projet contribuera à accroître les connaissances sur la gestion des déchets, en particulier au niveau des méthodes de collecte, de recyclage et d'élimination sûre, ainsi que le renforcement des capacités de l'État central et des autorités locales en matière de préservation et de protection de l'environnement. Tout au long du projet, les données collectées, les expériences sur le terrain, les retours d'information des parties prenantes et des bénéficiaires du projet permettront d'établir des rapports sur les enseignements tirés. Le but de ces documents sera d'évaluer les limites et les points forts du projet et de faciliter la reproduction de ses activités dans d'autres municipalités.

Durabilité et mise à l'échelle

L'approche fondamentale du projet en matière de durabilité consiste à créer des incitations pour le développement continu et à s'assurer de la mise à profit effective des capacités développées par le projet. La stratégie de désengagement du projet vise à s'assurer que le Gouvernement est en mesure de poursuivre ses activités sans recourir à des financements internationaux à long terme, tout en continuant de respecter ses engagements dans le traitement de cette problématique, au regard de l'importance des intérêts en jeu. Par conséquent, la collaboration du projet avec le projet d'Appui à la gouvernance locale et au développement territorial (AGLDT) du PNUD/MPCE sera un point fort dans le renforcement des capacités pour le financement de la collecte des déchets et de la fiscalité locale. Le PNUD travaille de concert avec les autorités nationales et départementales pour la mise en place des activités liées au projet. De plus, celui-ci bénéficiera directement aux hauts fonctionnaires techniques en milieu institutionnel, aux autorités municipales et aux services déconcentrés. Il sera mené en étroite collaboration avec les principales institutions nationales et sous la supervision du Ministère de l'Environnement (MDE), chargé de coordonner l'exécution des décisions gouvernementales, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du plan national d'aménagement du territoire à tous les niveaux de la planification, ainsi que la gestion du fonds affecté au développement local et à l'aménagement du territoire conformément aux lignes directrices nationales et locales définies en la matière.

Ces institutions aussi bien que les municipalités ciblées seront impliquées dans les différentes phases de la mise en œuvre du projet, non seulement aux fins de la prise de décisions et la détermination de l'orientation stratégique, mais aussi en tant que partenaires techniques chargés du développement des principaux services ainsi que des résultats techniques du projet.

Le projet proposé comprend des composantes portant sur la formation d'experts techniques nationaux pour assurer la durabilité des initiatives mises en œuvre. Une formation continue et ciblée permettra de dispenser les connaissances à différents niveaux qui seront exploités dans des activités d'innovation adaptées au contexte haïtien. Une formation à la gestion adéquate des infrastructures critiques fournira un soutien approprié au système de collecte, de transport, de recyclage et d'élimination sûre des déchets. Des ateliers de maintenance garantiront le bon fonctionnement des équipements. Des campagnes de sensibilisation contribueront également au renforcement continu de la gestion des déchets solides, non seulement au profit des populations directement visées par le projet, mais aussi auprès d'autres groupes qui en bénéficieront grâce aux outils de communication et de diffusion modernes.

Le renforcement des liens communautaires induit par les activités de GDS et l'amélioration des résultats en la matière contribueront à la réduction de la pauvreté locale, qui fera l'objet d'un suivi rigoureux. Quant aux activités de GDS, leur performance sera renforcée par une campagne de sensibilisation soutenue.

IV. GESTION DU PROJET

Rentabilité et efficacité

Parmi toutes les alternatives étudiées, le PNUD a déterminé le processus visant au renforcement des capacités, de la participation et du leadership communautaires comme étant la stratégie la plus efficace pour la réussite du projet. En plus de la technique déployée, la clé du succès est de comprendre les besoins locaux, d'intégrer les parties prenantes dans le processus, de développer des relations fiables avec les partenaires et d'assurer une gestion positive et durable. L'efficacité et les résultats de ce projet seront considérablement améliorés car ils s'appuieront sur l'expérience du PNUD, sur l'intérêt et le leadership du Gouvernement, sur la synergie avec le projet de l'AFD mis en œuvre dans la région du nord-est d'Haïti et sur la participation et l'engagement communautaires.

En adoptant une approche régionale, le projet aura des répercussions concrètes pour les usagers, ce qui créera un impact visible, directement attribuable au projet. Ceci est nécessaire pour convaincre les parties prenantes nationales et internationales que cette modalité offre une alternative viable pour assurer le service de collecte des déchets et leur élimination, et promouvoir le développement économique dans les zones rurales d'Haïti. Quant au rapport coût/efficacité de ce projet, il sera mesuré à l'aune des avantages environnementaux et sociaux positifs qui découleront de la mise en place d'un site d'élimination des déchets et d'un système de GDS bien gérés.

En outre, des procédures internes de suivi et d'évaluation basées sur une surveillance régulière des résultats escomptés et des indicateurs sont utilisées pour mesurer les résultats du projet. Cette surveillance sera effectuée trimestriellement, semestriellement et annuellement sur la base d'un plan de suivi, qui sera validé au début de l'intervention selon les règles de bonne gouvernance et de visibilité définies conformément aux règles et procédures du PNUD et aux dispositions des Conventions de subvention ou de délégation pour les Organisations ayant fait l'objet de l'Évaluation dite des Piliers (PAGODA). Des rapports d'auto-évaluation et de suivi régulier seront produits.

Les mécanismes mis en place et décrits ci-dessus prendront en compte les facteurs externes et anticiperont l'évaluation de l'intervention. Cela permettra au projet de s'acquitter de sa mission de supervision et de contrôle des activités des hauts fonctionnaires techniques en milieu institutionnel et des prestataires de services, entreprises ou consultants, en termes de résultats et de produits escomptés.

L'instauration d'un système de suivi et d'évaluation déterminera la capacité du projet à assurer une communication efficace avec les autorités locales, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Gestion du projet

Situé à Port-au-Prince, le bureau du projet disposera de deux équipes de terrain, déployées respectivement à Jérémie et à Ouanaminthe et sera composé de membres de personnel ayant différentes responsabilités en relation directe avec les activités entreprises, notamment en termes d'assistance technique, d'administration et de gestion. Il comprendra du personnel de projet à plein temps et du personnel spécialisé à temps partiel, comme par exemple des consultants. Ces derniers seront rétribués au titre des coûts directs du projet pour le temps passé aux fins de la mise en œuvre des activités du projet.

Comité de pilotage du projet (Comité du projet)

Le Comité de pilotage du projet est l'organe compétent, habilité à prendre les décisions administratives par voie de consensus en réponse à la demande du Coordonnateur de projet qui cherche conseil auprès de lui, notamment en vue d'émettre des recommandations à l'intention du PNUD ou de l'organisme d'exécution quant à l'approbation des plans liés au projet et des révisions qui y sont apportées. Pour assurer la soumission d'un rapport final au PNUD, les décisions du Comité de pilotage doivent être prises conformément à des règles qui garantissent la gestion axée sur les résultats de développement, l'optimisation des ressources, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Dans les cas où les membres du Comité de pilotage ne parviennent pas à un consensus, le Directeur de programme du PNUD prendra la décision finale. De plus, le Comité de pilotage joue un rôle crucial dans le cadre des évaluations commandées pour assurer la qualité du processus d'évaluation et des effets. Les révisions du projet entreprises par le Comité de pilotage portent sur des points précis qui doivent être déterminés durant l'exécution du projet ou, le cas échéant, à l'initiative du Coordonnateur de projet. Le Comité de pilotage est sollicité par le Coordonnateur de projet en matière de prise de décisions lorsque ce dernier ne peut plus faire usage des pouvoirs qui lui ont été conférés pour ce faire, ayant dépassé les limites qui lui ont été fixées en termes de délai et de budget impartis. Sur la base du plan de travail annuel (PTA), le Comité de pilotage du projet révise et approuve les plans de travail si nécessaire et autorise tout écart notable par rapport aux plans approuvés. Il garantit que les ressources requises sont mobilisées, arbitre les éventuels conflits et négocie une solution à tout problème susceptible de survenir entre le projet et les entités externes. De plus, il approuve la nomination et les responsabilités du Coordonnateur de projet ainsi que toute délégation de responsabilité afférent au processus de l'assurance de la qualité du projet. Des représentants d'autres parties prenantes peuvent siéger au Comité de pilotage, le cas échéant. L'objectif est de créer un mécanisme susceptible de garantir la gestion efficace du projet.

Assurance de la qualité du projet

La responsabilité de l'assurance de la qualité du projet incombe aux membres du Comité de pilotage du projet, qui ont toutefois la faculté de déléguer leur responsabilité à ce titre.

L'assurance de la qualité du projet contribue à soutenir le travail du Comité de pilotage en remplissant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi du projet. Ce rôle garantit la mise en place et la réalisation de jalons appropriés au niveau de la gestion du projet. La personne chargée de vérifier l'assurance de la qualité du projet doit être indépendante du Directeur de projet. Par conséquent, le Comité de pilotage du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance de la qualité au Directeur de projet. Ce rôle est généralement assumé par un Administrateur de programme du PNUD ou un Agent de suivi et d'évaluation agissant au nom du PNUD. Le Conseiller pour la problématique hommes-femmes au sein du bureau de pays fournira un appui technique pour veiller à ce que les questions liées à la dimension de genre fassent l'objet d'un processus de suivi et d'évaluation rigoureux.

V. CADRE DE RÉSULTATS

Effets attendus comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) / programme de pays [ou du programme mondial/régional] :

Les institutions nationales, régionales et locales améliorent la gestion des zones urbaines et rurales, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que les mécanismes de prévention et de réduction des risques, afin d'améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

Indicateurs des effets comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays [ou du programme mondial/régional], y compris les niveaux de référence et niveaux cibles à atteindre :

Résultats applicables du Plan stratégique du PNUD :

3.1 Les acteurs nationaux ont les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.

3.2 Des mécanismes et partenariats sont mis en place pour promouvoir des modes de production, de distribution et de consommation durables.

Titre du projet et numéro de projet dans Atlas : Projet de renforcement du système de gestion des déchets solides en Haïti

COMPOSANTE ESCOMPTÉE	RÉSULTATS DES INDICATEURS ¹²	SOURCE DES DONNÉES	DONNÉES DE RÉFÉRENCE		CIBLES (selon la fréquence des données collectées)						MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET RISQUES Y AFFÉRENTS	
			Valeur	Année	2018	2019	2020	2021	2022	FINAL		
COMPOSANTE 1 : Assistance technique au Ministère de l'Environnement pour la définition d'une stratégie durable en matière de gestion des déchets solides aux niveaux national et	1.1 Nombre de plateformes consultatives mises en place assorties de termes de référence pertinents	Gouvernement	0	2017	1	0	0	0	0	0	1	Procès-verbaux des réunions/notes de proposition d'amélioration du cadre juridique de la GDS)
	1.2 Nombre de feuilles de route ministérielles intégrant la thématique de la gestion des déchets solides à l'appui de leur programmation.	Gouvernement	0	2017	1	1	1	1	1	3	3	Disponibilité de feuilles de route

**

¹² Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du PNUD, en fonction des indicateurs de résultats spécifiques aux projets. Les indicateurs doivent être ventilés selon le genre ou en fonction d'autres groupes cibles, le cas échéant.

<p>local, sur la base du cadre juridique en vigueur.</p>	<p>1.3 Nombre d'accords de coopération conclus avec des centres de recherche et des universités.</p>	Projet	0	2017	1	1	1	1	1	3	Rapports d'événement publication d'articles, liste participative
	<p>1.4 Nombre de manifestations de plaidoyer (campagne de plaidoyer à l'intention du grand public, campagne ciblant les femmes ou les jeunes, représentations théâtrales).</p>	Projet	0	2017	5	5	5	5	5	20	Procès-verbaux des réunions, liste participative (ou documentation)
	<p>2.1 Nombre de municipalités ou d'arrondissements disposant de plans de GDS en place.</p>	Municipalités	0	2017	0	1	0	1	1	2	Rapport, montage vidéo, évaluation finale
	<p>2.2 Nombre d'organisations communautaires impliquées dans la promotion de l'utilisation du compost dans l'agriculture (données ventilées par sexe).</p>	Communauté	0	2016	2	3	3	2	2	10	Rapport, montage vidéo, évaluation finale
	<p>2.3 Nombre de municipalités dont les capacités ont été renforcées pour la mise en œuvre du système de gestion des déchets solides.</p>	Projet	0	2016	1	0	1	1	1	Au moins 3	Rapport, publication d'article, rapport de réunion
<p>COMPOSANTE 2 : Les capacités sont renforcées en matière de gestion des déchets solides dans les municipalités de deux pôles régionaux de développement par l'instauration d'un mécanisme efficace, sensible à la dimension de genre et rentable.</p>	<p>2.4 Nombre de personnes formées à la réduction des déchets solides, au nouveau système de collecte et au recyclage.</p>	Projet	0	2017	55	125	125	125	125	430 (dont au moins 40 % de femmes)	Rapport, liste présence aux formations
	<p>2.5 Nombre de personnes sensibilisées.</p>	Communauté	0	2016	40 000	70 000	80 000	50 000	50 000	240 000	Rapport, publication d'article

COMPOSANTE 3 : <i>Les infrastructures critiques pour la GDS sont mises en place et facilitent le développement économique.</i>	2.6 Nombre d'emplois directs et indirects ayant été pourvus au sein de la population (dont au moins 50 % ayant bénéficié à des femmes).	Communauté	0	2017	40	40	40	40	40	150 (dont au moins 50 % ayant bénéficié à des femmes)	Rapport, enquête
	3.1 Pourcentage des recommandations préconisées au titre de l'EIE, pour les mesures d'atténuation mises en œuvre.	Projet	0	2016		30 %	40 %	20 %	20 %	100 %	Rapport annuel suivi, enquête
	3.2 Nombre d'écosites construits et gérés.	Projet	0	2017	0	0	0	1	0	1	Rapport annuel suivi
	3.3 Nombre d'employés municipaux impliqués dans la gestion de l'écosite.	Projet	0	2016				4	4	10	Rapport annuel suivi, enquête
	3.4 Nombre de municipalités/écoles ayant bénéficié de mesures de sensibilisation dans l'écosite.	Municipalités/ Écoles	0	2017		3	10	12	12	37	Registre d'enregistrement des visiteurs publication d'articles

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Plan de suivi

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action prévue	Partenaires (si projet conjoint)	Coût (le cas échéant)
Lancement du projet	Appropriation des résultats du projet et planification du plan de travail annuel pour la première année ; l'atelier de lancement devrait aborder un certain nombre de questions clés, notamment : aider tous les partenaires à bien comprendre et prendre en charge le projet ; discuter des rôles, des fonctions et des responsabilités dans les structures décisionnelles du projet, y compris les canaux de transmission et les lignes de communication, et les mécanismes de résolution des conflits.	Pendant les premiers mois du démarrage du projet	Des mesures sont prises pour engager les partenaires ; examen et acceptation des indicateurs, des cibles et des moyens de vérification puis nouveau test des hypothèses et des risques.	Gestionnaire de projet, PNUD, MDE, MICT	
Suivi des progrès au niveau des résultats	Collecte et analyse des données sur l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés au niveau des indicateurs de résultats dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources afin d'évaluer les progrès accomplis au titre du projet dans la réalisation des produits convenus.	Trimestriel, ou selon la fréquence requise pour chaque indicateur	Les progrès plus lents que prévu seront abordés par l'encadrement du projet.		
Surveillance et gestion des risques	Identification des risques spécifiques susceptibles de compromettre la réalisation des résultats attendus ; identification et surveillance des mesures de gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de suivi qui auraient été nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les vérifications sont effectuées conformément à la politique	Trimestriel	Les risques sont identifiés par l'encadrement du projet et des mesures sont prises pour gérer les risques. Le journal des risques est activement maintenu pour suivre les risques identifiés et les mesures prises pour y répondre.		

	d'audit du PNUD en matière de gestion des risques financiers.				
Apprentissage	Saisie régulière des connaissances, des bonnes pratiques et des leçons apprises y compris celles provenant d'autres projets et partenaires afin de les intégrer dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont prises en compte et utilisées par l'équipe de projet pour éclairer les décisions en matière de gestion.		
Examen annuel de l'assurance de la qualité du projet	Évaluation de la qualité du projet en fonction des normes de qualité du PNUD afin d'identifier les points forts et les faiblesses du projet et d'éclairer les décisions en matière de gestion pour améliorer le projet.	Annuellement	Les forces et les faiblesses seront examinées par l'encadrement du projet et utilisées pour informer les décisions visant à améliorer les performances du projet.		
Examen et ajustements en cours de route	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les mesures de suivi pour éclairer la prise de décisions.	Au moins une fois par an	Les données de performance, les risques, les leçons apprises et l'examen de la qualité seront discutés par le Comité de pilotage du projet et utilisés pour effectuer des ajustements en cours de route.		
Rapport de projet	Présentation d'un rapport d'activité au Comité de pilotage du projet et aux principales parties prenantes, comprenant des données sur l'état d'avancement, qui montrent les résultats atteints par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé de la notation annuelle du projet en termes de qualité, la mise à jour de l'évaluation des risques avec des mesures d'atténuation, et les rapports d'évaluation ou d'examen préparés au cours de la période.	Annuellement et à la conclusion du projet (rapport final)			
Examen du projet (Comité de pilotage du projet)	Examen régulier du projet : le mécanisme de gouvernance du projet (c'est-à-dire le Comité de pilotage du projet) procédera régulièrement à l'examen du projet pour évaluer ses performances et révisera le plan de travail pluriannuel pour avoir l'assurance	Fréquence devant être spécifiée (par ex., au moins une fois par an)	Les préoccupations concernant la qualité ou les progrès plus lents que prévu devraient être examinées par le Comité de pilotage du projet et des actions devraient être convenues en		

Plan de travail pluriannuel

COMPOSANTE	PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	Description du budget	BUDGET PAR ANNÉE					Mcn	nt		
				2018	2019	2020	2021	2022				
Composante 1 Assistance technique au Ministère de l'Environnement pour la définition d'une stratégie durable en matière de GDS basée sur le cadre juridique en vigueur.	Produit 1.1 Le processus d'amélioration du cadre juridique actuel adopté en septembre 2017 est soutenu par un mécanisme de consultation inclusif.	Activité 1.1.1 Tables rondes techniques rassemblant les principaux acteurs et parties prenantes du secteur public (MDE, MICT, SMCRS, MPCE, MSPP), le Parlement, les maires et les syndicats) et du secteur non public (secteur privé, ONG, organisations de la société civile, associations de femmes, etc.).	1 plate-forme consultative opérationnelle mise en place, assortie de termes de référence validés faisant appel aux secteurs public et privé et composée d'au moins 30 % de femmes.	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	1000	0		
		Sous-total de l'activité 1.1		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	4	000	0	
		Activité 1.2.1 Discussion et consultation entre les ministères concernés pour s'assurer que la GDS est incluse dans leur planification et leur budget annuel.	Au moins 10 réunions ou ateliers organisés impliquant au moins 30 % de femmes.	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00			000	0
		Activité 1.2.2 S'assurer que la GDS est intégrée dans la feuille de route du ministère concerné (MICT, MPCE, MSPP, etc.).	Au moins 3 feuilles de route du ministère produites pour la stratégie de GDS (comprenant le modèle financier, les organigrammes institutionnels et le système de suivi et d'évaluation), 10 réunions, 20 participants.	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00			000	0
	Sous-total de l'activité 1.2			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	4	000	0	
Produit 1.3 Des partenariats sont établis avec des universités pour la recherche et l'innovation au profit de la GDS (recyclage, financement, etc.).	Sous-total de l'activité 1.3	Activité 1.3.1 Des partenariats sont établis avec des universités pour la recherche et l'innovation au profit de la GDS (recyclage, financement, etc.).	Au moins 2 accords de coopération (mémoires d'accord) conclus avec des universités (6 réunions, 10 participants).	10 000,00	10 000,00					000	0	
				10 000,00	10 000,00					2	000	0
Produit 1.4 Une campagne de sensibilisation et de plaidoyer est menée auprès du grand		Activité 1.4.1 Événements de communication sur la GDS.	de 10 événements touchant un vaste public de quelque 200 personnes (Port-au-Prince/Jérémie, Ouanaminthe) ; 5 représentations théâtrales organisées pour les jeunes.	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000	0	
				40 000,00	40 000,00					40 000	0	

	<p>public pour promouvoir un Plan stratégique efficace en faveur de la gestion des déchets solides.</p>	<p>Activité 1.4.2 Production et diffusion de l'information.</p>	<p>2 vidéos réalisées; représentations théâtrales organisées pour les jeunes; au moins 5 différents types de supports de communication produits et diffusés (brochures, dépliants, panneaux d'affichage, bandes dessinées).</p>	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	2 000,00
	<p>Produit 2.1 Un programme efficace d'éducation et de sensibilisation de la gestion des déchets est parrainé pour améliorer la santé publique et accroître la protection de l'environnement.</p>	<p>Activité 2.1.1 Organisation de formations à l'intention du personnel de la municipalité responsable de la gestion des déchets solides ainsi que des hôpitaux et des gestionnaires industriels afin d'assurer aux déchets une gestion adéquate et une élimination sûre.</p>	<p>1 rapport sur le plan de la GDS; 30 membres du personnel des services publics formés (dont au moins 50 % de femmes).</p>	90 000,00	120 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
	<p>Activité 2.1.2 Coopération avec le Ministère de l'éducation pour l'intégration de la GDS dans les programmes scolaires.</p>	<p>1 réunion et 6 ateliers organisés avec des partenaires et des responsables de ministères; 4 formations sur la prévention et la réduction des risques en matière de gestion des déchets (100 participants; dont 40 % de femmes); 5 ateliers organisés à l'intention des étudiants, comportant des travaux pratiques de séparation des matières recyclables et des activités de compostage.</p>	<p>10 000,00</p>	20 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00
	<p>Activité 2.1.3 Organisation d'ateliers techniques sur la santé publique et la protection de l'environnement; formations et communications à l'intention des communautés locales sur la réduction des déchets solides; le nouveau système de collecte et le recyclage.</p>	<p>400 personnes formées à la réduction des déchets solides, au nouveau système de collecte et au recyclage (dont 40 % de femmes).</p>	<p>20 000,00</p>	50 000,00	30 000,00	19 790,00	19 790,00	19 790,00	119 790,00
	<p>Activité 2.1.4 Campagne de sensibilisation sur la GDS.</p>	<p>2 vidéos réalisées; au moins 5 différents types de supports de communication produits et diffusés (brochures, dépliants, panneaux d'affichage, bandes dessinées).</p>	<p>10 000,00</p>	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
	<p>Produit 2.2 Les parties prenantes locales et les municipalités sont soutenues pour</p>	<p>Activité 2.2.1 Mise en place d'une approche communautaire pour nettoyer les villes; instauration d'un mode de collecte des déchets organiques en porte-à-porte ou par apport volontaire.</p>	<p>2 mémorandums d'accord passés avec les municipalités concernées; 200 bénévoles (sur les deux municipalités) pour les activités de nettoyage; 2 plans de gestion des déchets produits.</p>	50 000,00	20 000,00	30 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00
				50 000,00	80 000,00	49 790,00	49 790,00	40 000,00	18 790,00
									2 000,00

l'élaboration et la mise en œuvre de plans de GDS locaux tenant compte de la notion de genre, fondés sur la politique nationale.	1. concepteur pour la validation des points de collecte et des itinéraires sur le système d'information géographique (SIG) ou tout système similaire (Jérémie, Ouamaminthe) engagé pour une durée de 36 mois	15 000,00	7 500,00	15 000,00	7 500,00	500 000
	Acquisition d'équipements pour la collecte des déchets à Jérémie et Ouamaminthe.	220 000,00	65 000,00	400 000,00	70 000,00	8 000 000
	Recrutement de personnel pour la collecte des déchets (programme Travail contre rémunération).		12 000,00	12 000,00	12 000,00	900 000
	Activité 2.2.2 Promotion des activités communautaires de collecte et de recyclage des déchets solides auprès des hommes, des femmes et des jeunes ; fourniture de fonds pour la mise en œuvre de plans locaux de GDS et l'appui aux partenariats public-privé.	20 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	900 000
Produit 2.3 Les capacités internes des municipalités (compétences techniques, disponibilité d'équipements, etc.) sont renforcées ; les ressources, l'organisation et la coordination entre les acteurs impliqués sont améliorées.	Activité 2.2.3 Conduite d'évaluations locales sur la gestion des déchets solides en vue d'identifier et de faire connaître les options de recyclage et/ou de valorisation énergétique financièrement viables des déchets pour les zones concernées.	40 000,00				900 000
	Sous-total de l'activité 2.2	295 000,00	477 000,00	114 500,00	82 000,00	1 105 500 000
	Activité 2.3.1 Fourniture de l'équipement pour la collecte et le transport des déchets et des équipements de protection individuelle (EPI) dans deux municipalités.	120 000,00				120 000,00
	Activité 2.3.2 Établissement de groupes communautaires dans chaque municipalité cible, en mettant l'accent sur la promotion de la participation, de la prise de décisions et du leadership des femmes et des jeunes.	5 000,00	8 000,00	8 000,00	5 000,00	600 000
Produit 2.4 Le recours au compost issu des marchés agricoles municipaux est encouragé par le	Sous-total de l'activité 2.3	125 000,00	8 000,00	8 000,00	5 000,00	1 000 000
	Activité 2.4.1 Mise en place d'un mécanisme collectif de compostage domestique des déchets, comportant des bacs appropriés.	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	600 000

biens de la mobilisation des acteurs locaux et des communautés.	Activité 2.4.2 Développement d'un partenariat avec les organisations communautaires de la région pour produire du compost et promouvoir son utilisation par les agriculteurs locaux.	10 organisations communautaires impliquées aux niveaux communal et départemental (100 personnes, dont au moins 50 % de femmes); mémorandums d'accord conclus avec des organisations de la société civile pour la mise en place du mécanisme.	10 000,00	40 000,00	10 000,00	1 000 000
Produit 2.5 Des activités génératrices de revenus liées au traitement des déchets sont développées pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables.	Activité 2.4.3 Conduite d'activités de sensibilisation sur l'utilisation du compost sur les marchés agricoles dans certaines localités grâce à la mobilisation des parties prenantes et des communautés locales.	Ateliers de sensibilisation sur l'utilisation du compost sur les marchés agricoles municipaux dans les régions concernées.	2 000,00	20 000,00	2 000,00	1 000 000
Produit 3.1 Une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) portant sur la construction d'un écosite (décharge contrôlée et IRM) est menée.	Sous-total de l'activité 2.4	63 000,00	58 000,00	46 000,00	10 000,00	1 000 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Activité 2.5.1 Développement d'activités génératrices de revenus; analyse de la réduction de la pauvreté obtenue grâce aux opportunités d'emploi offertes par le secteur de recyclage des déchets solides.	150 emplois directs et indirects pourvus au sein de la population (dont au moins 50 % ayant bénéficié à des femmes).	20 000,00	20 000,00	20 000,00	1 000 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Activité 2.5.2 Promotion des mécanismes financiers appropriés pour aider à la création de nouvelles entreprises ou au renforcement des entreprises existantes.	Contrat national ou microsubvention destiné(e) à financer 3 entreprises privées spécialisées dans le recyclage des déchets solides en faveur de la gestion durable des déchets solides.	40 000,00	20 000,00	20 000,00	1 000 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Activité 2.5.3 Parrainage d'au moins trois entreprises privées investies dans le recyclage des déchets solides ayant recours à une technologie et des procédés reproductibles novateurs.	Activités mises en place pour parrainer 3 entreprises privées.	20 000,00	30 000,00	30 000,00	1 000 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Sous-total de l'activité 2.5	20 000,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00	2 000 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Total de la composante 2	553 000,00	703 000,00	292 790,00	102 000,00	1 290 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Activité 3.1.1 Conduite d'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) portant sur l'ensemble des aspects pertinents tant au niveau social, économique, géologique, hydrologique, biologique (espèces terrestres et maritimes) qu'au niveau des contraintes territoriales ou du comportement des odeurs et du vent.	1 ingénieur en environnement (national ou international) ou autre spécialité équivalente pour soutenir et coordonner l'équipe de l'EIE pour une durée de 4 mois.	300 000,00			3 000 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Sous-total de l'activité 3.1	300 000,00	300 000,00			3 000 000
Produit 3.2 La construction et la mise en service de	Activité 3.2.1 Mise en place des processus d'approbation et de mise à disposition du site.		150 000,00			1 000 000

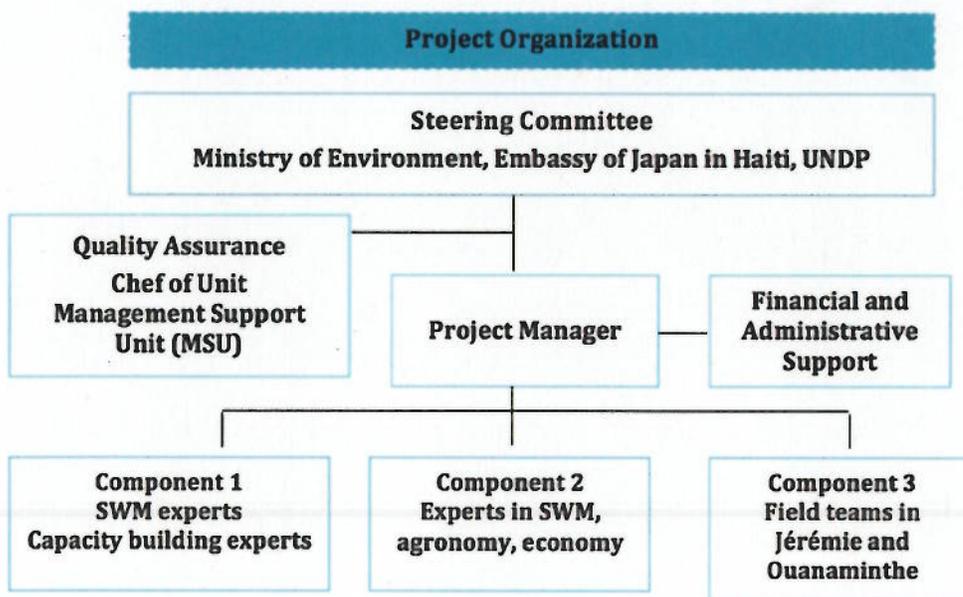
Écosite de Jérémie sont menées à bien.	Activité 3.2.3 Construction des installations et acquisition de l'équipement	1. ingénieur civil pour mesurer et valider la construction de l'écosite de Jérémie (mission d'un mois) ; 2 superviseurs de site durant la phase de construction (pour une durée de 6 mois). Construction d'un écosite à Jérémie incluant la location d'équipement, l'embauche de personnel et la construction. Acquisition d'équipement pour les opérations à Jérémie. Fonctionnement et maintenance de l'équipement. Fonctionnement des écosites (personnels et opérations).	5 060,00 1 450 000,00 250 000,00 110 000,00 115 000,00 120 000,00 625 000,00	 115 000,00 120 000,00 1 690 060,00	 115 000,00 120 000,00 240 000,00	 115 000,00 120 000,00 250 000,00	5 060,00 1 450 000,00 250 000,00 110 000,00 115 000,00 120 000,00 2 060,00	
	Produit 3.3 La fermeture de la décharge de Jérémie est entérinée.	Activité 3.3.1 Planification du processus de fermeture. Activité 3.3.3 Fermeture de la décharge.	2 250,00 180 000,00 100 000,00	 180 000,00 100 000,00	 180 000,00 100 000,00	 180 000,00 100 000,00	 180 000,00 100 000,00	2 250,00 180 000,00 100 000,00
		Sous-total de l'activité 3.2		625 000,00	240 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
		Sous-total de l'activité 3.3	2 250,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
		Total de la composante 3	302 250,00	905 000,00	905 000,00	905 000,00	905 000,00	905 000,00
		SOUS-TOTAL 1 (sous-total des composantes 1+2+3)	975 250,00	1 728 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00
		Ressources humaines						
		1.1 Salaires (montants bruts, y compris les charges sociales et autres frais connexes au plan national)						
		1.1.1 Appui technique						
		Chef de projet	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Expert en GDS	37 000,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00	
	2 coordonnateurs régionaux	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	
	1 spécialiste en protection de l'environnement	18 500,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00	

Le projet sera mis en œuvre conformément à la modalité de réalisation nationale. Le Partenaire d'exécution sera le Ministère de l'Environnement (MDE). En tant que partenaire d'exécution, le MDE nommera un Coordonnateur national de projet. La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'Unité de Coordination du Projet (UCP), constituée par le Chef de projet, un Assistant technique et un Assistant administratif et financier recrutés pour la durée du projet.

Comité de pilotage du projet (Comité de projet) - Le Comité de pilotage du projet est chargé de prendre par voie consensus les décisions relatives à la gestion du projet lorsque le Chef de projet le sollicite pour ses conseils, y compris s'agissant des recommandations d'approbation des plans et des révisions du projet émises à l'intention du PNUD ou du Partenaire d'exécution. Un Comité de pilotage du projet sera mis en place, qui impliquera les municipalités concernées pour assurer l'appropriation nationale et le bon déroulement du projet. Le Comité de pilotage servira à la fois de structure d'orientation et d'espace de consultation pour le projet. Il sera composé d'un représentant de chacune des institutions suivantes : le MDE, le MICT, le PNUD et le Gouvernement du Japon. Le Comité de pilotage du projet se réunira au moins deux fois par an et assumera la responsabilité de deux fonctions principales : (1) l'orientation stratégique du projet et (2) le suivi du projet. Le Comité de pilotage du projet sera présidé par le MDE.

Assurance de la qualité du projet - Le rôle de l'assurance de la qualité du projet consiste à appuyer le Comité de pilotage du projet en assurant de manière objective et indépendante les fonctions de surveillance et de suivi du projet. La responsabilité de l'assurance de la qualité du projet incombe à chacun des membres du Comité de pilotage du projet, qui peuvent toutefois la déléguer. Ce rôle garantit la gestion et l'achèvement des jalons de gestion de projet appropriés.

Chef de projet - Le Chef de projet dispose de l'autorité de gérer le projet au quotidien, conformément aux orientations définies par le Comité de pilotage du projet. Le Chef de projet est responsable de la gestion et de la prise de décisions au jour le jour concernant le projet. La responsabilité principale du Chef de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats (produits) spécifiés dans le Descriptif de projet selon les normes de qualité requises et les contraintes de temps et de coût exigées.



CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement d'Haïti et le PNUD, signé le 28 Juin 1973. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par Le Ministère de l'Environnement (MDE) conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en

7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui

figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

ANNEXES

1. Rapport sur l'assurance qualité du projet
2. Modèle de l'examen préalable social et environnemental
3. Analyse des risques.
4. Évaluation des capacités
5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et Termes de référence des postes clés de gestion